

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021



AGGLO
FRIBOURG - FREIBURG



SOMMAIRE

Glossaire	
1. Généralités	1
1.1 Fonctionnement interne.....	1
1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil	3
1.3 Contrats et conventions.....	5
1.4 Préavis	6
1.5 Personnel.....	7
1.6 Communication	7
2. Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité	9
2.1 Domaine de l'aménagement régional	9
2.2 Domaine de la mobilité	14
3. Dicastère des promotions	20
3.1 Domaine économique	20
3.2 Domaine touristique	23
3.3 Domaine des activités culturelles	24
4. Dicastère des finances et des ressources humaines	37
4.1 Domaine finances	37
4.2 Domaine des ressources humaines	38
5 Divers	38
6. Informations générales	40

Boulevard de Pérolles 2
1700 Fribourg
026 347 21 00
www.agglo-fr.ch

Glossaire

Toutes les abréviations sont en italique dans le document.

agglomération	agglomération fribourgeoise (territoire)
Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
Assises	Assises de la culture de la région fribourgeoise (2012-2014)
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
canton	canton de Fribourg (territoire)
CARM	Commission d'aménagement régional et de mobilité de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
CRID	Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné
CrT	Communautés régionales de transport
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
DF&RH	Dicastère des finances et des ressources humaines de l'Agglomération de Fribourg
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DP	Dicastère des promotions (culture, économie et tourisme) de l'Agglomération de Fribourg
EcoTerr	Etude d'économie territoriale sur les zones d'activités de l'agglomération fribourgeoise
EPT	équivalent plein temps
EspaceSuisse	Association suisse pour l'aménagement national
Etat de Fribourg	Etat de Fribourg (organe politique)
Fondation cma	Fondation cma, fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
FTR	Fribourg Tourisme et Région
Innereg FR	association des régions fribourgeoise pour la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) au niveau régional.
LAC	loi sur les affaires culturelles (RSF 480.1) de l'Etat de Fribourg
LAgg	loi cantonale sur les agglomérations
LAT	loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RS 700)
LATeC	loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RSF 710.1) de l'Etat de Fribourg
LFCo	loi sur les finances communales de l'Etat de Fribourg
LR	loi sur les routes (RSF 741.1) de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
MCH2	nouveau modèle comptable harmonisé
MIC	Marly Innovation Center
Mobul	Association de communes Mobul

NPR	Nouvelle Politique Régionale
OFS	Office fédéral de la statistique
P+R	parkings d'échange (pour véhicules) P+R, promus par l'Agglomération de Fribourg, bénéficiant d'un tarif préférentiel à condition de poursuivre un trajet en transport public
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PAD	plan-s d'aménagement de détail
PAL	plan-s d'aménagement local/-aux
PDR	Plan directeur régional
RCS	Région capitale suisse
Règlement du Conseil	Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
RTr	règlement d'exécution de la loi sur les transports (RSF 780.11) de l'Etat de Fribourg
SCH	association Sélection Suisse en Avignon
Sitecof	Sitecof, site cartographique de l'Agglomération de Fribourg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	transport-s public-s
TPF	Transport public fribourgeois Holding (TPF) SA
TransAgglo	TransAgglo, axe de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise

Rapport d'activités du Comité d'agglomération 2021

Conformément aux *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)* adoptés le 1^{er} juin 2008 et révisés par le *Conseil d'agglomération (ci-après Conseil)* le 13 septembre 2018¹, le *Comité d'agglomération (ci-après Comité)* élabore un rapport sur les activités de l'année écoulée. Il remet ce rapport pour information au *Conseil* lors de l'approbation des comptes de l'*Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération)*.

1. Généralités

1.1 Fonctionnement interne

1.1.1 Changement de législature

L'année 2021 a été marquée par un changement de législature intervenu au 24 juin 2021, à la suite des élections communales du printemps. Le personnel politique et la composition des différents organes de l'*Agglomération* a subi, à cette occasion, des modifications importantes. Le *Comité* a enregistré les départs de Mme Rose-Marie Probst (Belfaux) ainsi que de MM. Vladimir Collela (Givisiez), Simon Gabaglio (Matran), Jean-Pierre Helbling (Marly), Bruno Marmier (Villars-sur-Glâne) et Kuno Philipona (Düdingen). Les noms et fonction de leurs successeurs sont évoqués dans le chapitre qui concerne la composition du *Comité* et des dicastères.

Le changement de législature a eu un impact important au niveau de la gestion des dossiers et a nécessité un investissement important de la part des nouveaux élus et de l'administration afin d'assurer une transition réussie.

1.1.2 Comité et dicastères

En règle générale, le *Comité* se réunit tous les 15 jours en séance ordinaire. Tous les objets sont préalablement préparés en séance de dicastère avant d'être avalisés par décision collégiale du *Comité*. En 2021, le *Comité* a tenu 19 séances ordinaires et une séance extraordinaire dédiée spécifiquement à la promotion culturelle de l'*Agglomération*.

Sur les douze membres que compte le *Comité*, six ont été nouvellement élus. Depuis le 25 juin 2021, le *Comité* se compose de

MM. René Schneuwly (Président, Granges-Paccot) et Thierry Steiert (Vice-Président, Fribourg) ainsi que Mmes Andrea Burgener Woeffray (Fribourg), Francine Defferrard (nouvellement élue, Villars-sur-Glâne), Eliane Dévaud-Sciboz (Avry), Anne-Elisabeth Nobs (Corminboeuf), Muriel Frésard (nouvellement élue, Belfaux), et aussi MM. Bernard Clerc (nouvellement élu, Marly), Urs Hauswirth (nouvellement élu, Düdingen), Éric Mennel (nouvellement élu, Givisiez), Pierre-Olivier Nobs (Fribourg) et Christophe Pierret (nouvellement élu, Matran).

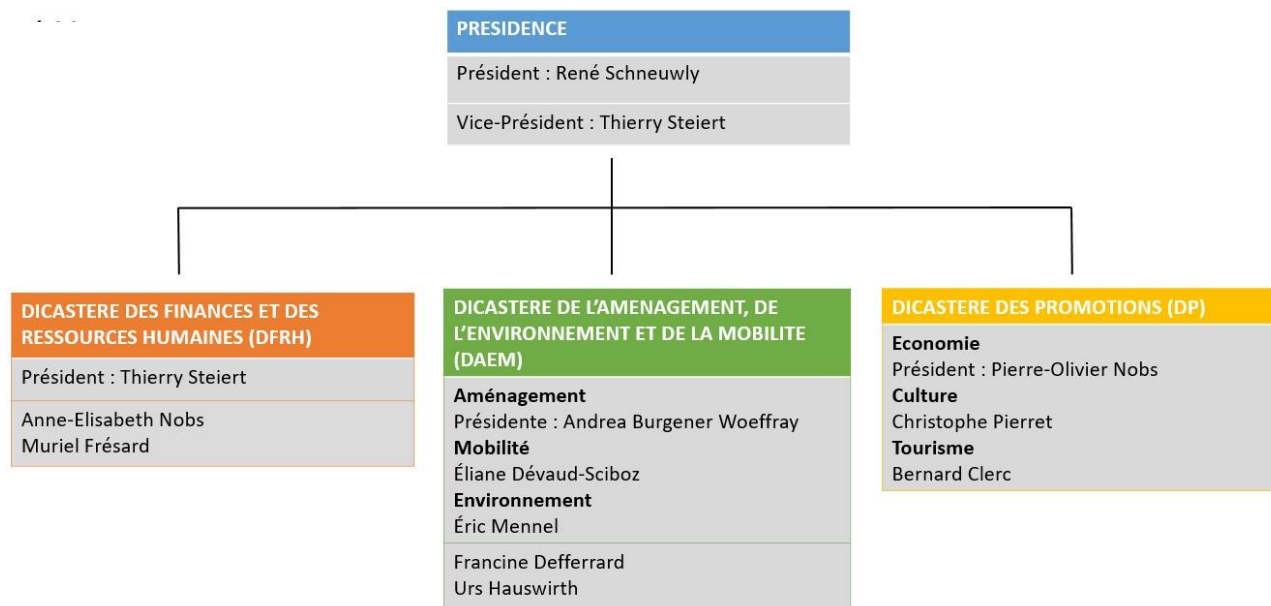
Le changement de législature a également donné lieu à une redistribution des rôles des membres du *Comité* au sein des différents dicastères.

¹ Article 16 alinéa 1 lettre e : [le Conseil] décide du budget et approuve les comptes ainsi que le rapport d'activités du Comité d'agglomération.

Depuis le 25 juin 2021, leur composition est la suivante :

- *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (ci-après DAEM)* :
- Mmes Burgener Woeffray (Présidente, Responsable aménagement), Dévaud-Sciboz (Responsable mobilité) et Defferrard, ainsi que MM. Mennel (Responsable environnement/énergie) et Hauswirth.
- *Dicastère des promotions (ci-après DP)* :
- MM. Nobs (Président, Responsable économie), Pierret (Responsable culture) et Clerc (Responsable tourisme).
- *Dicastère des finances et des ressources humaines (ci-après DF&RH)* :
- Mmes Nobs et Frésard ainsi que M. Steiert (Président).

Organigramme de la législature 2021-2026



1.1.3 Organes de préavis

Dans le cadre de ses activités, le *Comité* peut s'appuyer sur l'expertise d'organes de préavis, la *Commission d'aménagement régional et de mobilité (ci-après CARM)* et la *Commission culturelle (ci-après CCult)*, dans leur domaine de compétence respectif.

La *CCult*, composée de treize membres élus par le *Conseil* sur proposition du *Comité*, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis au *DP* qui étudie leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communique sa position au *Comité*. Son renouvellement a fait l'objet d'un message au *Conseil* lors de la première séance de la nouvelle législature (message n°2). La présidence de la *CCult* est statutairement attribuée à un membre du *Comité*. En l'occurrence, durant l'année 2021, il s'agissait de M. Gabaglio, puis de M. Pierret. Le Président de la Commission peut s'appuyer sur l'expertise d'une majorité de membres issus du milieu culturel pour juger de la qualité des projets susceptibles de bénéficier d'une subvention.

La *CARM* est, quant à elle, composée de délégués politiques et techniques des *communes membres de l'Agglomération (ci-après communes membres)*. Les communes désignent librement leurs représentants, mais seuls les représentants politiques ont formellement le droit de vote. La *CARM* constitue une plateforme d'échange privilégiée pour toutes les thématiques d'intérêt régional liées à l'aménagement du territoire, à la mobilité et à l'environnement. Elle est présidée par M. Achermann (Avry) et vice-présidée par M. Nobs (Fribourg). Les membres de la *CARM* ont été régulièrement informés des principaux dossiers menés par l'*Agglomération*, notamment en ce qui concerne le *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération (ci-après PA4)*, le développement du réseau de bus ou encore d'autres thématiques actuelles. Plusieurs présentations d'intérêt régional, avec des intervenants extérieurs, ont également été organisées dans ce cadre.

La *CARM* a été élargie il y a quelques années dans le cadre de l'élaboration du *PA4* à plusieurs communes situées hors de l'agglomération institutionnelle (*CARM+*). Ce format a été maintenu

l'année dernière, notamment afin de suivre le processus d'élaboration du Plan directeur régional du District de la Sarine (*PDR-Sarine*).

1.2 Activités du Comité à l'intention du Conseil

1.2.1 Messages du Comité

Le *Comité* valide, avant chaque séance plénière du législatif de l'*Agglomération*, les messages qu'il entend soumettre à ce dernier. Dix-huit messages ont ainsi été présentés au *Conseil* en 2021. Ils sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'*Agglomération* (www.agglo-fr.ch).

Séance du Conseil d'agglomération du 18 mars 2021

- Message n° 45 concernant le subventionnement de la première partie de la mesure 44.03 du PA2 « réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg »,
- Message n° 46 concernant le subventionnement de la mesure 3M.06.02 du PA3 « aménagement de la *TransAgglo* – secteur Avry-Gare à Villars-sur-Glâne »,
- Message n° 47 concernant le subventionnement de la première partie de la mesure 3M.08.02 du PA3 « Aménagement de l'interface TP - nouvelle halte RER d'Avry Centre »,
- Message n° 48 concernant le subventionnement des mesures du PA2 : 20.07 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre le Croset et le Platy à Villars-sur-Glâne, le long de la ligne ferroviaire (*TransAgglo*) » et 20.08 « réalisation d'un itinéraire mixte piétons/vélos entre la halte de Villars-sur-Glâne et le Verger (*TransAgglo*) »,
- Message n° 49 concernant le subventionnement de la mesure 41.17 du PA2 « aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte) »,
- Message n° 50 concernant le subventionnement des mesures 41.02 « réaménagement du secteur de la Cathédrale » du PA2 et 3M.04.03 « requalification du quartier du Bourg - secteur Ormeaux » (1ère étape) du PA3.

Séance du Conseil d'agglomération du 1^{er} avril 2021

- Message n° 51 en vue de l'approbation des comptes 2020 de l'*Agglomération de Fribourg*,
- Message n° 52 en vue de l'adoption du Projet d'agglomération de quatrième génération de l'*Agglomération de Fribourg* (PA4),
- Message n° 53 concernant la Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'*Agglomération de Fribourg*.

Séance du Conseil d'agglomération du 24 juin 2021

- Message n° 1 en vue de la Révision partielle du *Règlement du Conseil d'agglomération* concernant le vote électronique.

Séance du Conseil d'agglomération du 7 octobre 2021

- Message n°2 en vue de l'élection de la Commission culturelle de l'*Agglomération de Fribourg*,
- Message n°3 concernant le subventionnement de la mesure 11.06 du PA2 « aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde (direction Givisiez / Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura »,
- Message n°4 concernant le subventionnement de la mesure 11.09 du PA2 « aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire »,
- Message n°5 concernant le subventionnement de la mesure 21.09 du PA2 « réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai »,
- Message n°6 concernant le subventionnement de la mesure 43.09 du PA2 « réaménagement de la traversée de localité de Belfaux (VALTRALOC), phase I »,
- Message n°7 concernant le subventionnement de la mesure 3M.03.02 du PA3 « compartimentage du quartier de Gambach ».

Séance du Conseil d'agglomération du 16 décembre 2021

- Message n°8 en vue de l'adoption du budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg,
- Message n°9 en vue de l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) dans divers règlements de l'Agglomération de Fribourg,
- Message n°10 concernant le subventionnement des mesures du PA2 : 11.08 « Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) » et 41.06 « Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités ».

1.2.2 Réponses du Comité aux interventions parlementaires

Les interventions parlementaires peuvent prendre la forme d'une motion, d'un postulat ou d'une question. Conformément au *Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement du Conseil)*, le *Comité* dispose en règle générale d'un an, à partir de la date de transmission d'une intervention parlementaire, pour y répondre. En 2021, le *Comité* en a traité cinq. Toutes ces réponses sont disponibles en français et en allemand sur le site internet de l'Agglomération.

Séance du Conseil d'agglomération du 1^{er} avril 2021

- Réponse à la motion Leg2016-2021_2019_018 concernant le respect de l'esprit des PA2 et PA3.

Séance du Conseil d'agglomération du 7 octobre 2021

- Réponse au postulat Leg2016-2021_2017_007 demandant une étude de faisabilité d'un parking d'échange P+R dans la proximité de l'arrêt du bus TPF "Portes de Fribourg" (ligne 1),
- Réponse à la question Leg 2016-2021_2020_028 concernant l'arrêt de bus près du cimetière St-Léonard à Fribourg.

Séance du Conseil d'agglomération du 16 décembre 2021

- Réponse au postulat Leg2016-2021_2018_008 relatif à la traversée des routes par la *TransAgglo*,
- Réponse à la motion Leg2016-2021_2018_011 relative à l'introduction de la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglomération de Fribourg.

1.2.3 Position du Comité relative aux interventions parlementaires

Dans le courant de l'année écoulée, le *Comité* a en outre pris position sur cinq interventions parlementaires.

Séance du Conseil d'agglomération du 18 mars 2021

- Position du *Comité* portant sur la motion Leg_2016-2021_2020-027 relative à une nouvelle définition du nombre des sièges au *Comité d'agglomération* et au *Conseil d'agglomération*.

Séance du Conseil d'agglomération du 24 juin 2021

- Position du Bureau du *Conseil* et du *Comité* portant sur la motion Leg 2016-2021_2021_029 relative à l'introduction du vote électronique au *Conseil d'agglomération* via la modification du *Règlement du Conseil*.

Séance du Conseil d'agglomération du 7 octobre 2021

- Position du *Comité* relative à la motion Leg 2021-2026_2021_001 concernant l'ajout d'un volet "Plan climatique" au plan directeur et aux futurs projets d'agglomération.

Séance du Conseil d'agglomération du 16 décembre 2021

- Position du *Comité* relative au postulat Leg2021-2026_2021_003 demandant d'étudier la mise en œuvre de mesures augmentant l'attractivité des parkings *P+R*,
- Position du *Comité* relative au postulat Leg2021-2026_2021_004 demandant la mise en œuvre de mesures permettant aux jeunes de Bourguillon une égalité d'accès au centre-ville de Fribourg.

Les interventions précitées ont été transmises par le législatif. Elles feront l'objet de réponses circonstanciées de la part de l'exécutif, en principe dans le délai légal d'une année.

1.2.4 Positionnement institutionnel

Le *Comité* a poursuivi le cycle de réflexion institutionnelle relatif à la structure ainsi qu'aux tâches futures de l'*Agglomération*. Débutée dès le début de l'année 2019 avec le soutien d'un bureau spécialisé, cette démarche s'inscrivait dans le cadre du processus de fusion engagé par les communes du centre cantonal. Après le net rejet de cette idée en votation populaire en septembre 2021, le *Comité* concentre dorénavant son analyse sur les modifications induites par la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (ci-après *LAgg*). Ce texte, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, est actuellement frappé d'un recours déposé par six *communes membres*, notamment pour violation du droit d'être entendu et violation de l'autonomie communale. La décision du Tribunal fédéral est attendue dans le courant de l'année 2022.

La *LAgg* révisée impose une transition entre l'*Agglomération* dans sa forme actuelle vers une association de communes dans un délai maximal de quatre ans. Dans l'intervalle, l'*Agglomération* maintient l'intégralité de ses activités. Le *Comité* a mis sur pied une délégation chargée du suivi des réflexions institutionnelles, non seulement durant la période transitoire mais également en vue d'apporter sa contribution à la future association de communes dont le périmètre exact et les tâches doivent encore être déterminés. Durant l'année 2021, cette délégation s'est réunie une fois et a établi plusieurs prises de positions, notamment en ce qui concerne le futur périmètre de l'*agglomération* mais également sur des interventions parlementaires touchant le domaine du sport et de la culture. Ce groupe est composé de René Schneuwly, Muriel Frésard, Urs Hauswirth, Eliane Dévaud-Sciboz et Andrea Burgener-Woeffray.

1.3 Contrats et conventions

1.3.1 Contrat de prestations avec Fribourg Tourisme et Région

La collaboration entre l'*Agglomération* et *Fribourg Tourisme et Région* (ci-après *FTR*) repose sur un contrat de prestations par lequel les activités de promotion touristique ont été externalisées et confiées à cette organisation à compter de 2009. Le contrat de prestations a été approuvé par le *Conseil* d'agglomération le 16 décembre 2021 pour une durée de trois ans qui coïncide avec la fin de la période transitoire prévue par la *LAgg*.

1.3.2 Convention tripartite sur les Assises de la culture

Le *Comité* soutient les projets des associations culturelles professionnelles sur son territoire, en fonction des critères définis dans sa réglementation et selon la répartition des tâches dictée par la loi sur les affaires culturelles (*LAC*) du 24 mai 1991. Le *Comité* entend poursuivre sa mission en privilégiant une collaboration et une concertation accrues entre les différents organes régionaux de promotion culturelle. Un *Comité* de pilotage régional, issu du processus initié dans le cadre des *Assises de la culture* (ci-après *Assises*), veille à optimiser les ressources actuelles afin de répondre aux attentes des acteurs culturels, tout en offrant à la population fribourgeoise une offre culturelle attractive et accessible.

Dans le but de mettre en œuvre les conclusions du rapport « Culture 2030 », dont le *Comité* avait pris acte avec réserves en 2015, le *Comité* de pilotage a établi une feuille de route communiquée aux différentes collectivités publiques en charge du subventionnement culturel. Sur la base d'une analyse effectuée en 2019, le *Comité* n'a pas souscrit à l'intégralité des propositions formulées, mais a priorisé certains dossiers qui devraient permettre de systématiser la collaboration entre les acteurs publics du subventionnement et de prioriser les projets communs à mettre sur pied en matière de

promotion culturelle régionale. La mise en place de plusieurs projets a été reportée du fait de la pandémie qui a frappé de plein fouet les acteurs culturels en 2021. La coopération entre institutions devrait toutefois à nouveau s'intensifier au cours des prochains mois.

1.4 Préavis

Dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et la loi sur les routes (LR), le *Comité* est amené à donner des préavis sur les thématiques de l'aménagement régional et de la mobilité. Ces préavis portent, en principe, sur les révisions partielles ou générales des *plans d'aménagement locaux (ci-après PAL)* des *communes membres*, sur les *plans d'aménagement de détail (ci-après PAD)* qui les complètent ou sur les projets routiers. D'autres procédures peuvent également nécessiter des déterminations du *Comité*, notamment l'élaboration des Plans directeurs régionaux des districts voisins.

En 2021, le *Comité* a ainsi rendu 21 préavis et prises de position, listés dans le tableau ci-après, qu'il a ensuite transmis aux services ou offices compétents.

Commune / Région	Examen / consultation	Dossier	Date
Fribourg	Examen préalable	<i>TransAgglo</i> Pérolles - Gare	14.01.2021
Givisiez	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus de la Colombière – Route du Château d'Affry	14.01.2021
Corminboeuf	Examen final	<i>PAL</i> Adaptation aux conditions d'approbation et harmonisation suite à la fusion avec Chésopelloz	28.01.2021
Marly	Examen préalable	Réalisation d'un arrêt de bus – route de l'Ancienne Papeterie	11.03.2021
Matran	Examen préalable	Concept de modération de trafic	25.03.2021
Fribourg	Examen préalable	Requalification de la place du Petit-Saint-Jean	22.04.2021
Etat de Fribourg	Détermination consultation publique	Avant-projet de la loi sur la mobilité	10.05.2021
Givisiez	Examen préalable	<i>PAD</i> Chandolan – Parc des sports	27.05.2021
Marly	Examen final	<i>PAD</i> Parc des Falaises	10.06.2021
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Moncor direction Fribourg	10.06.2021
Corminboeuf	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Amont	11.06.2021
Corminboeuf	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Village direction Fribourg	11.06.2021
Etat de Fribourg	Détermination consultation technique	Stratégie cantonale biodiversité	11.06.2021
Villars-sur-Glâne	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Moncor direction Les Dailles	23.06.2021
Avry	Examen préalable	<i>TransAgglo</i> Co Avry - Rosé	08.07.2021
Association régionale de la Gruyère	Détermination consultation publique	<i>PDR</i> Gruyère	12.07.2021
Givisiez	Examen final	<i>PAD</i> Toutvent	02.09.2021
Prez-vers-Noréaz	Examen préalable	Route de contournement, Axe 2100	03.09.2021

Fribourg	Examen final	Réaménagement du carrefour du bas du Passage du Cardinal	29.09.2021
Fribourg	Examen final	Aménagement d'une voie de bus et d'un arrêt de bus à la Route des Arsenaux	29.09.2021
Corminboeuf	Examen préalable	Mise en conformité de l'arrêt de bus Village direction Chésopelloz	29.11.2021

1.5 Personnel

Au terme de l'année civile, l'effectif opérant au sein de l'administration a légèrement augmenté, portant la dotation totale à 11,2 équivalent plein temps (ci-après *EPT*) au 31 décembre 2021 (+0,3 *EPT* par rapport à 2020) et de trois stagiaires (3 *EPT*).

Le 16 août 2021, M. Valentin Jourdon-Péronne a débuté son activité au sein de l'*Agglomération* en qualité de collaborateur à la mobilité à un taux 100 %. Il remplace M. Johan Grossmann qui travaillait à 80% en tant que coordinateur des mesures des projets d'agglomération et responsable de la mobilité douce. Le domaine de la mobilité bénéficiait ainsi d'une dotation totale de 3 *EPT* (+0,2 *EPT*) en 2021.

Mme Kristel Spiesberger a en outre augmenté son taux d'activité de 90 % à 100 % à la faveur de son engagement sur la base d'un contrat de durée indéterminée à partir du mois d'octobre 2021. La dotation totale du secrétariat au terme de l'année civile était ainsi de 2,4 (+0,1 *EPT*).

La dotation en personnel pour les autres dicastères demeure pour le reste inchangée en 2021.

1.6 Communication

Le *Comité* a poursuivi ses efforts en matière de communication sur les dossiers les plus importants traités par l'*Agglomération*, notamment dans le domaine de la planification des zones d'activités ou encore de la mise en place de nouvelles offres de transports publics. Une campagne de communication a ainsi été mise en œuvre sur plusieurs canaux et sur le terrain afin d'accompagner le lancement des nouvelles lignes 8 à Marly et 12/13 à Düdingen. Parallèlement, des panneaux de chantier aux couleurs de l'*Agglomération* ont également été installés à proximité des diverses infrastructures en cours de réalisation et auxquelles l'*Agglomération* contribue financièrement. Le *Comité* a en outre poursuivi sa communication sur internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

La stratégie de communication mise en place tout au long de l'année par le *Comité* a rencontré un écho favorable dans les médias régionaux qui ont repris les principaux messages à destination du public. Au total, ce sont ainsi 13 communiqués de presse que le *Comité* a publié durant l'année écoulée.

Date	Objet
02.02.2021	L' <i>Agglomération de Fribourg</i> continue d'étendre son réseau de vélos en libre-service
12.02.2021	Des midibus électriques Solaris pour les clients de la ligne 4
18.02.2021	Le Projet d'agglomération de quatrième génération de l' <i>Agglomération de Fribourg (PA4)</i> bien accueilli lors de sa mise en consultation publique
26.02.2021	Trophées PME 2021 de l' <i>Agglomération de Fribourg</i> : les inscriptions sont ouvertes
26.03.2021	Solutions de mobilité pour les entreprises.
27.04.2021	L' <i>Agglomération de Fribourg</i> maintient à 100% les budgets alloués aux subventions culturelles pluriannuelles pour la période 2022-2024 avec une enveloppe annuelle dédiée de CHF 1'630'000.

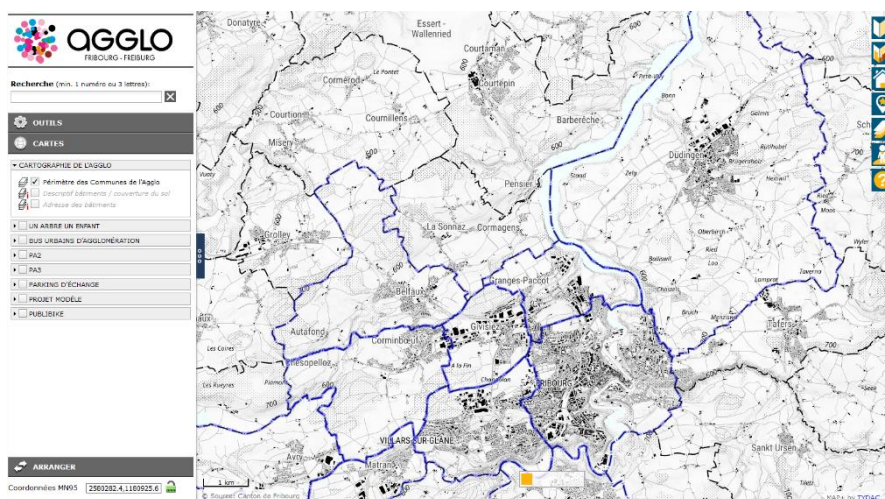
16.06.2021	Développement majeur du réseau de bus urbain à Düdingen dès la fin 2021
08.07.2021	Trophées PME 2021 de l'Agglomération de Fribourg : 6 entreprises restent dans la course !
17.09.2021	Tracé de la ligne n°1 et remise en service de l'arrêt « cimetière »
20.09.2021	Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg : annonce des finalistes
09.12.2021	L'Agglomération de Fribourg obtient la correction de l'affectation des recettes publicitaires sur le réseau de bus urbain
09.12.2021	L'Agglomération offre de nouvelles solutions de mobilité durables à Düdingen et à Marly, dès le changement horaire du 12 décembre 2021
12.12.2021	L'Agglomération de Fribourg a attribué des subventions pluriannuelles à dix-sept associations culturelles pour la période 2022-2024 et a décerné le Prix culturel à l'émergence à la Cie Marjolaine Minot.

1.6.1 Site Internet et site cartographique

Le site internet de l'Agglomération (www.agglo-fr.ch) a pour but de présenter les informations des domaines d'activité de l'Agglomération ainsi que les travaux menés par ses organes, de manière claire et attractive, tant en français qu'en allemand.

Année	Nombre de visites
2019	24'198
2020	25'635
2021	29'984

Une représentation cartographique de l'agglomération est également disponible sur site *Sitecof* (www.sitecof.ch/agglo ou via le site internet de l'Agglomération) et mise à jour régulièrement. Cette dernière présente une localisation géographique des mesures des projets d'agglomération.



1.6.2 Présence de l'Agglomération sur les réseaux sociaux

La page Facebook de l'Agglomération présente les actions et les communications de l'Agglomération. Le nombre d'abonnés a augmenté au cours de l'année écoulée, notamment en lien avec les vidéos promotionnelles réalisées dans le cadre de la mise en service de nouvelles lignes de bus à Düdingen et à Marly à la fin de l'année 2021. Durant la période 2020-2021, le nombre de visites et le nombre de personnes ayant consulté les publications sur la page Facebook de l'Agglomération a néanmoins connu une baisse de fréquentation importante. Ces chiffres sont cependant cohérents avec la diminution des dépenses liées à la publicité servant à renforcer la visibilité des publications.

Le *Comité* entend à l'avenir poursuivre ses efforts en vue d'une communication digitale efficace et investir dans cet instrument de communication. Dans cette optique, une page LinkedIn a également été lancée. Le *Comité* vous invite à suivre dès maintenant les pages Facebook et LinkedIn de l'*Agglomération* et à en partager les contenus.

2. Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité

En 2021, le *DAEM* a tenu 24 séances ordinaires, dont quatre fois en séance de *Comité* de suivi de projet *PA4- plan directeur régional (ci-après PDR)*.

Des rencontres spécifiques entre le *DAEM*, le Coordinateur des agglomérations ainsi que le Chef du Service de la mobilité (SMo) de l'*Etat de Fribourg* ont eu lieu à plusieurs reprises. Ces rencontres régulières portent sur la coordination des prestations de transport public aux échelles régionales et cantonales, sur les aspects financiers en lien avec les subventions cantonales ainsi que sur les projets concrets de développement du réseau ou de coordination des mesures liées aux projets d'agglomération. Le *DAEM* a préparé quatorze projets de message (messages n°45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 53, 3, 4, 5, 6, 7 et 10), qu'il a soumis au *Comité* pour leur passage au *Conseil* en 2021.

2.1 Domaine de l'aménagement régional

2.1.1 Le projet d'agglomération de quatrième génération (PA4)

Le *Conseil* a validé la proposition du *Comité*, en libérant, en février 2019, un montant global de CHF 820'000 pour mener à bien le Projet d'agglomération. Le *PA4* est un instrument de planification territoriale qui a pour but la coordination du développement des transports et de l'urbanisation. Le *PA4* s'inscrit dans la continuité des projets d'agglomération précédents.

Le PA4 consolidé suite à la consultation publique et aux examens des services cantonaux

Lors de sa séance d'octobre 2020, le *Conseil* a autorisé la mise en consultation publique du *PA4*. Pendant la durée de la consultation publique, toute personne ou instance concernée a pu transmettre ses remarques ou observations au *Comité*.

Plus d'une centaine de remarques émanant de particuliers, d'associations et de communes ont été analysées dans le cadre de la consultation publique. Un rapport de consultation a été rédigé au début de l'année 2021 afin d'apporter une réponse circonstanciée aux questions et aux préoccupations exprimées. Les dossiers du *PA4* ont également été soumis aux services cantonaux durant cette période.

Les remarques et suggestions pertinentes qui ressortent de la consultation ont servi à enrichir et compléter le *PA4*. Sur cette base, le *Comité* a retravaillé ce document en 2021, en étant particulièrement attentif au respect des exigences de la Confédération et au maintien des équilibres régionaux.

Le *Conseil* a adopté à l'unanimité le contenu du *PA4* consolidé lors de la séance qui s'est tenue le 1er avril 2021. Le dossier a ensuite été soumis à l'examen final auprès des services cantonaux, entre avril et août 2021. En août 2021, les autorités cantonales ont approuvé le *PA4* en tant que plan directeur.

Stratégies et mesures du PA4

Le *PA4* prévoit une série de mesures infrastructurelles afin d'assurer la mise en œuvre des différentes stratégies prévues en matière d'urbanisation, de mobilité, de nature et de paysage. L'ensemble des mesures du projet représente un investissement de plus de 156 millions durant la période 2024-2028. Au total, une centaine de mesures, individuelles ou regroupées en paquet, sont planifiées afin de mettre en œuvre les stratégies ambitieuses du *PA4*.

Le PA4 a été déposé à la Confédération pour analyse et demande de soutien financier

L'Agglomération de Fribourg a déposé le 15 septembre 2021 le PA4 à la Confédération pour évaluation. Les infrastructures de transport prévues dans cette planification peuvent potentiellement bénéficier d'un cofinancement par le biais du fonds fédéral dédié au trafic d'agglomération (FORTA). Le montant exact du cofinancement fédéral ne sera ainsi connu qu'au terme d'un processus d'évaluation des projets d'agglomération par la Confédération qui se déroulera en 2022. Si l'appréciation est favorable, la Confédération décidera des fonds alloués aux projets.



Préparation des classeurs du PA4 dans les locaux de l'Agglomération et dépôt du PA4 le 15 septembre 2021 à Berne.
Photos : Agglomération

Le PA4 a également valeur de plan directeur régional

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) considère les projets d'agglomération comme des plans directeurs régionaux (art. 27 al. 1 LATeC).

Le Conseil d'État a adopté l'arrêté d'approbation du PA4 le 24 août 2021, le PA3/PDA est ainsi abrogé. Dès son approbation, le PA4 lie les autorités cantonales, les autorités communales et les régions voisines en matière d'aménagement. Les plans d'aménagement locaux des communes de l'Agglomération doivent dès lors être conformes au PA4.



Classeurs du projet d'agglomération de 4^{ème} génération, respectivement, du Plan directeur régional
Photo : Agglomération

2.1.2 Plan directeur régional de la Sarine

Le Plan directeur régional de la Sarine (*PDR*) est destiné à guider et à coordonner le développement souhaité par le district pour les quinze prochaines années, en matière d'urbanisation, de mobilité, de nature et paysage et de tourisme. Il a été élaboré en concertation avec le projet d'agglomération de quatrième génération (*PA4*) dont les stratégies concernent neuf des communes les plus urbaines du district. Dans cet esprit, la gestion opérationnelle des travaux liés au *PDR* a été confiée par la Préfecture de la Sarine aux équipes techniques de l'*Agglomération* afin d'assurer la synergie des planifications. La conduite politique et stratégique du projet étant assurée par le *Comité* de pilotage de la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (*CRID*) présidé par le Préfet de la Sarine.

Réfléchir ensemble dans le cadre d'ateliers

Les communes du district de la Sarine ont été associées au processus d'élaboration du *PDR* à travers des organes de co-construction et de suivi du projet. Une participation plus large a également été mise en place à travers plusieurs ateliers.

Donnant suite à un premier atelier dédié au diagnostic du *PDR*, un atelier a été organisé pour discuter des stratégies du *PDR* le 03.03.2021. Ce dernier a dû se tenir en ligne en raison des restrictions sanitaires.

La thématique des zones d'activités étant l'une des thématiques comprenant le plus d'enjeux pour le *PDR*, trois ateliers spécifiques ont été organisés en 2021. Ce sujet est abordé dans le chapitre « Promotion économique » de ce rapport.

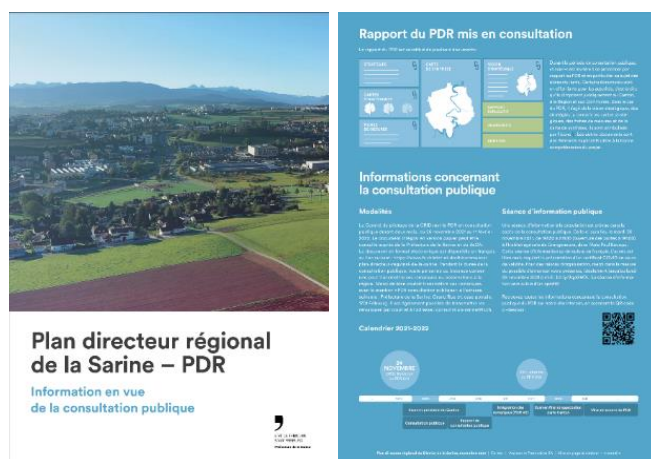
Participation de la population ainsi que des services communaux et cantonaux : la consultation publique

La consultation publique du *PDR* a débuté le 26 novembre 2021. Pendant la durée de la consultation publique, toute personne ou instance concernée peut transmettre ses remarques ou observations aux porteurs de projet.

Communication importante autour de la mise en consultation publique du PDR

Une séance d'information publique a été organisée le 30 novembre 2021 en soirée. Elle a permis de présenter le projet et de répondre aux questions de la population.

Une page dédiée (<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/plan-directeur-regional-de-la-sarine>) ainsi qu'une brochure ont été élaborées pour communiquer de manière efficace et directe sur le *PDR* et ses enjeux.



Extrait de la brochure d'information accompagnant la consultation publique du PDR de la Sarine

2.1.3 Etude sur les installations sportives d'importance régionale

En mai 2018, une motion a été déposée auprès du *Conseil* demandant d'introduire la gestion des installations sportives d'importance régionale dans les domaines de compétence de l'*Agglomération*. Afin de répondre de façon appropriée et argumentée à cette intervention parlementaire, le *Comité* a lancé en janvier 2020 une étude à caractère économique et financier confiée à la Haute école de gestion (HEG) de Fribourg.

Cette analyse, achevée en août 2021 par les mandataires, a permis de livrer une première appréciation de la faisabilité et du bien-fondé d'une gestion centralisée des installations sportives d'importance régionale. L'étude a notamment permis d'explicitier les structures, les outils et les ressources nécessaires à une mise en place d'un processus de centralisation des installations sportives d'importance régionale.

Sur la base de cette étude ainsi que de réflexions complémentaires, le *Comité* a livré, lors de la séance du *Conseil* du 16 décembre 2021, une réponse circonstanciée à la motion. Vue l'incertitude juridique pesant actuellement sur les évolutions institutionnelles futures de l'*Agglomération*, le *Conseil* a finalement décidé de temporiser toute éventuelle modification des *Statuts* permettant d'introduire une gestion régionale des installations sportives en reportant le vote sur le traitement de la motion.

2.1.4 Commission qualité

La Commission qualité a été mise en place par l'*Agglomération* en vue de répondre aux défis toujours plus importants de l'aménagement du territoire. Cette commission consultative peut venir en soutien aux communes soucieuses de réaliser des projets de qualité qui soient bien intégrés sur leur territoire.

La Commission qualité est pensée pour répondre aux besoins et aux particularités des petites et moyennes communes, notamment dans l'élaboration et l'analyse de leurs *PAD*. Ces projets ont en effet, par leur taille et leur importance, un impact considérable sur le territoire. La commission est à disposition de toutes les communes des districts de la Sarine et de la Singine.

Les experts qui composent la commission sont des spécialistes de l'aménagement du territoire sur les thématiques de l'urbanisme, du paysage et de la mobilité. Habités à juger des projets similaires, ils sont à même de prodiguer des *Conseils* et d'émettre des propositions concrètes aux communes. L'avis de la commission, qui est adressé uniquement aux communes, est non contraignant. Les communes n'ont aucune obligation dans la manière de prendre en compte les remarques des experts. L'*Agglomération* se charge quant à elle de l'organisation de la séance.

Lancée en 2018, la Commission qualité ne s'est pas réunie en 2021 mais va reprendre son activité en 2022. Le *Comité* promeut une densification de qualité. Il encourage les communes à tirer profit de cet instrument et à y avoir davantage recours dans les années qui viennent.



2.1.5 Convention de financement pour des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage

Dans le cadre de la convention-programme entre la Confédération et les cantons concernant les objectifs fixés dans le domaine « paysage », des subventions fédérales sont prévues pour des mesures de valorisation de la biodiversité et de la qualité du paysage issues des projets d'agglomération. Dans le *canton* de Fribourg, une manne de CHF 125'000 pour la période 2020-2024 est notamment mobilisable par chacune des deux agglomérations du *canton* (*Mobul* et l'*Agglomération*).

Grâce à un fructueux processus de coordination établi dans le courant de l'année 2021 entre le Service des forêts et de la nature de l'Etat de Fribourg (SFN) et l'*Agglomération*, des modalités de subventionnement ont pu être concordées et établies.

Sur la base de la loi sur la protection de la nature et du paysage du 12 septembre 2012 (LPNat) et de son règlement du 27 mai 2014 (RPNat), la *Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de l'Etat de Fribourg (ci-après DIAF)* a édicté en date du 2 décembre 2021 une décision d'octroi de subventions fédérales à l'*Agglomération* pour un montant maximal de CHF 125'000.

Conformément à la décision de la *DIAF*, les subventions seront réparties entre différents projets issus de mesures nature et paysage du *PA3* et du *PA4* mis en œuvre sur la période 2020-2024.

2.1.6 Mise en œuvre de la mesure 3NP.14 Journées de la biodiversité – mise sur pied d'une action de sensibilisation à la biodiversité

L'action « J'invite les abeilles sur mon balcon » découle d'une mesure nature et paysage du Projet d'agglomération de troisième génération (*PA3*). Cette action a pour objectif la sensibilisation de la population à la thématique de la biodiversité et de la nature en ville ainsi que la nécessité de la protéger.

L'action proposée par l'*Agglomération* s'est inscrite dans le cadre de l'événement du RDV Durable, mis sur pied par la Ville de Fribourg, qui s'est déroulé durant le mois de mai 2021. L'action a été proposée deux fois, le samedi 22 et le mercredi 26 mai 2021.

L'événement proposait plusieurs activités en lien avec la nature en ville. Les deux après-midis ont regroupé une vingtaine de participants de tous âges.

Trois activités étaient proposées : une partie théorique, un atelier « do it yourself » (DIY) de création d'une structure-nichoir pour les abeilles sauvages et la visite de ruchers.

Face au succès de l'action, l'*Agglomération* entend réitérer ce type de démarche et proposer d'autres actions de sensibilisation à destination de la population.



Illustration de l'activité « J'invite les abeilles sur mon balcon »

Photos : Agglomération et ©Valentine Brodard

2.1.7 Mise en œuvre de la mesure 4NP.10 Un arbre pour votre enfant

Cette mesure initialement inscrite au *PA3* a débuté en 2019. Elle a pour objectif de planter des arbres pour les enfants des familles habitant les communes de l'*agglomération*. Elle a été reprise et pérennisée dans le *PA4* via la mesure 4NP.10 Un arbre pour votre enfant.

Dans sa dimension culturelle, cette mesure renvoie à une tradition existante et permet, de manière plus large, de rapprocher les gens de la nature. Elle symbolise également l'importance des familles pour le développement de la région.

La mesure 4NP.10 comporte un accent social marqué. En effet, il est demandé aux communes de réaliser un événement symbolique autour de la plantation de l'arbre. Ces événements ont beaucoup de succès auprès des familles. Cette année a été marquée par la pandémie de Covid-19 et plusieurs événements ont dû être annulés, notamment à Düdingen et à Fribourg.

Les communes d'Avry, Belfaux, Givisiez, Villars-sur-Glâne ont quant à elles pu maintenir l'événement lié à la plantation. Toutes les précautions ont été prises afin de garantir le respect des normes sanitaires.



Événements lors des plantations d'arbres 2021 à Belfaux, Givisiez et Villars-sur-Glâne

Photos : Agglomération

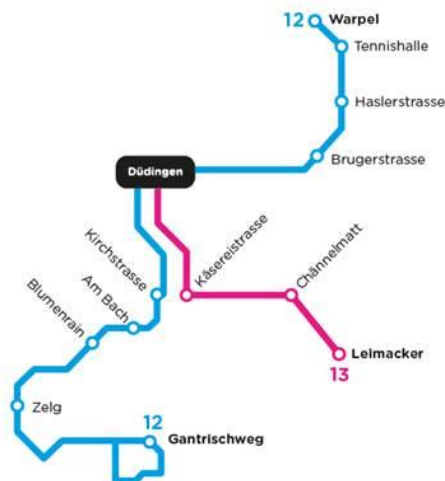
2.2 Domaine de la mobilité

2.2.1 Développement des transports publics

Réseau urbain

Le réseau de bus urbain de fin 2020 (horaire 2021) a vu une augmentation très importante des prestations offertes à la population de l'agglomération. Cette amélioration significative s'inscrit dans la volonté de faire des transports publics une véritable alternative au transport individuel motorisé au sein des dix communes qui composent l'Agglomération.

Deux lignes de bus urbain ont ainsi été mises en service à Düdingen avec pour objectif de rabattre l'ensemble des quartiers du village sur la gare RER qui offre des liaisons régulières vers Fribourg et Berne. La nouvelle ligne 12 circule toutes les quinze minutes aux heures de pointe, de 5h du matin à 20h le soir. Elle relie les quartiers de Briegli à Warpel en desservant la gare. Elle est dotée de petits véhicules qui s'insèrent facilement dans les quartiers d'habitation traversés. La ligne 13 circule quant à elle toutes les heures entre la gare et le centre sportif de Leimacker. Cette offre remplace le service « Düdingen Rundkurs » en offrant à la fois une meilleure desserte des quartiers et une meilleure fréquence. Il est trop tôt pour dresser un bilan à ce stade, mais le service semble rencontrer un très bon écho dans la population. Une offre promotionnelle a d'ailleurs été mise sur pied durant les premiers mois d'exploitation afin de faire connaître ces nouveaux services aux habitants.



La ligne urbaine 8 en provenance de Corninboeuf a quant à elle été prolongée jusqu'à Marly Piscine. Elle dessert ainsi les quartiers de Bel-Air et de l'Ancienne Papeterie qui ne disposaient pas jusqu'ici d'un accès direct au réseau de bus urbain et à la gare de Fribourg. Ce prolongement accompagne l'arrivée des premiers habitants dans le quartier de l'Ancienne Papeterie et anticipe la mise en service de nouvelles infrastructures communautaires dans ce secteur, notamment une piscine. L'utilisation des transports publics est fortement encouragée par le promoteur du quartier qui finance l'achat d'un abonnement pour les nouveaux foyers. Il permet également de desservir la zone d'activités du *Marly Innovation Center* (ci-après MIC) qui est en plein essor et compte de nombreux emplois. Cette offre remplace la navette automatique qui circulait entre le MIC et Marly Cité à titre expérimental.



Des améliorations ont également été apportées sur des lignes urbaines existantes. Sur la ligne 6 Guintzet – Musy, la cadence à 15 minutes a été prolongée en soirée, du lundi au dimanche. Quant à la ligne 9, elle circule toutes les 30 minutes, tous les jours jusqu'aux arrêts Plateau-de-Pérolles et Pisciculture. Ces nouveautés permettent également d'augmenter significativement les cadences sur le tronç commun au centre-ville de Fribourg, tant en direction du quartier du Bourg que du Plateau de Pérolles.

La transition énergétique du parc de bus des *TPF* avance selon les demandes du *Comité* : les cinq bus à recharge rapide commandés pour la ligne 4 ont été progressivement injectés à partir de fin 2021 sur le réseau et permettront d'assurer, dès 2022, la quasi-totalité de la desserte à l'aide de bus silencieux et propres. Des réflexions ont en outre été effectuées de concert avec l'exploitant sur les modes de propulsion future. Ces dernières ont été intégrées sous forme de fiches de mesures dans le cadre du *PA4* déposé en 2021, avec pour objectif une décarbonation complète du réseau à moyen terme.

Côté études et projets, de nombreuses analyses ont été effectuées par l'*Agglomération* avec l'*Etat de Fribourg*, les *TPF* et *Frimobil* courant 2021, en vue des étapes de développement des prochaines années : renforcement des cadences sur de nombreux secteurs, nouvelles lignes tangentielles, tracé d'éventuels modes lourds, études d'itinéraire, transport à la demande, etc.

Réseau de nuit

Sur le réseau de nuit, un supplément de CHF 5 était facturé à tous les voyageurs, indépendamment de leur destination. Cette surtaxe impactait lourdement les utilisateurs qui effectuaient des trajets courts à l'intérieur de l'*agglomération*. Ce supplément a toutefois été supprimé à la fin de l'année 2021 sur l'ensemble du réseau cantonal.

A noter encore dans ce contexte que la ligne N4 (Fribourg – Düdingen) a été remplacée par la nouvelle ligne N17 qui relie dorénavant Fribourg – Düdingen – Bern. Cette offre remplace le trajet précédemment assuré par la société Moonliner.

Impacts de la pandémie

L'offre du réseau de bus de l'*Agglomération* a été maintenue en quasi-totalité durant l'année 2021, malgré les restrictions de l'activité dictées par la crise sanitaire. Certaines cadences ont néanmoins dû être provisoirement réduites à 10 minutes sur les lignes 2 et 5, qui fonctionnent en temps normal toutes les 7,5 minutes, en raison principalement des quarantaines auxquelles étaient soumis les chauffeurs à la fin de l'année.

La fréquentation des transports publics a toutefois souffert de cette situation, impactant notamment le montant des recettes issues de la vente des titres de transports. Du fait des consignes fédérales et du développement du télétravail, la fréquentation globale du réseau d'*agglomération* a connu une baisse significative par rapport à l'année de référence 2019, mais dont l'ampleur n'était toutefois pas aussi marquée qu'en 2020. La fin de l'année 2021 s'est toutefois démarquée par une reprise de l'activité plus forte qu'escomptée. Des analyses consolidées plus détaillées de ces impacts financiers sur l'*Agglomération*, en tant que commanditaires de l'offre de transport, sont en cours.

Négociation de l'offre 2022-2023

L'offre bisannuelle a fait l'objet de plusieurs processus de négociation au cours de l'année avec l'exploitant du réseau de bus urbain. La tâche était d'autant plus complexe que l'offre présentait des nouveautés importantes et que les effets de la pandémie ne permettaient pas d'avoir une bonne visibilité de l'évolution des recettes. Le montant de l'offre financé par le commanditaire devrait être connu au début de l'année 2022.

2.2.2 Interfaces de la halte d'Agy

Le calendrier d'étude et de réalisation de la Confédération d'une nouvelle halte ferroviaire à Agy prévoit une ouverture de cette infrastructure entre 2026 et 2030. Une mesure concernant la plateforme multimodale permettant les interconnexions des usagers autour de cette nouvelle halte a été intégrée au PA4. Dans un souci de démontrer la maturité et la faisabilité ainsi que l'opportunité de cette plateforme multimodale, une étude a été initiée par l'Agglomération et le canton de Fribourg au second semestre 2021 avec un groupe de travail composé de représentants de toutes les parties prenantes au projet. Dans l'idée d'une ouverture coordonnée entre la halte ferroviaire et des infrastructures d'accueil et d'échange des usagers entre les différents modes de transport, une analyse de la situation ainsi qu'une génération de variantes d'aménagements ont été effectuées. Les aspects étudiés incluent les besoins de déplacements liés à l'existant et aux projets planifiés dans ce secteur stratégique, les variantes de franchissement de la voie ferrée et les installations nécessaires au fonctionnement de la plateforme. Les approfondissements de la variante retenue par le groupe de travail seront effectués au début de l'année 2022 et le rapport final rédigé en février 2022.

2.2.3 Développement des parkings d'échange gérés par l'Agglomération

Suite à une étude de développement des parkings d'échange (ci-après P+R) réalisée dans le courant de l'année 2020, des discussions ont été menées avec les communes de Givisiez, Granges-Paccot et Villars-sur-Glâne afin de trouver les meilleures opportunités pour le repositionnement et/ou la création de P+R. Il s'agit en premier lieu de mettre en œuvre les projets d'agglomération antérieurs qui prévoyaient un redéploiement des parkings situés trop près du centre, comme c'est le cas pour celui du Guintzet ou de St-Léonard. Suite aux premières rencontres en 2020 avec Forum Fribourg dans l'optique de développer un P+R provisoire à court terme en cherchant des complémentarités d'usage avec des places de stationnement déjà existantes, de nouvelles rencontres ont eu lieu en 2021. L'Agglomération, la commune de Granges-Paccot et Forum Fribourg ont ainsi effectué une nouvelle rencontre suite aux changements intervenus à la tête de la société d'exploitation de Forum Fribourg. Une rencontre entre l'Agglomération, la commune de Villars-sur-Glâne et la Coop Fribourg-Sud a également eu lieu. Le principe d'une telle complémentarité est jugé intéressant par toutes les parties présentes sur les deux sites. Le PA4 a intégré des mesures dans ce sens. Les discussions se poursuivent en 2022 avec l'objectif d'ouvrir les installations provisoires dans le courant de l'année 2023. Le travail concernant l'emplacement d'installations définitives à long terme se poursuit dans l'intervalle.



2.2.4 Gestion du trafic

Dans l'optique d'une réduction de la pression du trafic individuel motorisé dans le centre de l'agglomération et sur les axes d'entrée, des mesures de gestion du trafic sont nécessaires.

Centrale de régulation

Le Comité voit la nécessité de la mise en œuvre des éléments des projets d'agglomération antérieurs et notamment de la création d'une centrale de gestion du trafic afin de prioriser efficacement les transports publics et de pouvoir gérer les flux de circulation de manière coordonnée. L'efficacité de la gestion des accès prévue pour l'agglomération dépend également du bon fonctionnement de cet élément. Un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été mandaté dans le courant de l'été 2021 et un groupe de travail constitué pour l'accompagnement du projet avec les parties prenantes. Une séance de lancement a eu lieu à la fin de l'année 2021 et un calendrier prévoit la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure en 2022 et 2023.

Des contacts avec le canton de Vaud, qui entre dans la phase de mise en service d'une centrale de gestion du trafic similaire ont été établis.

2.2.5 Soutien financier à des mesures de gestion de la mobilité

Le *Comité* a décidé de continuer de soutenir, en 2021, les mesures de gestion de la mobilité ci-après, et ce malgré la crise sanitaire qui a limité leurs effets. À relever également que le *Comité* s'engage en faveur de la réalisation de plans de mobilité selon un concept présenté dans la partie consacrée à la promotion économique de ce rapport.

Pédibus

Ce service prend progressivement une ampleur considérable dans le *canton* et plus spécifiquement dans l'*agglomération*. En 2021, 34 lignes étaient actives sur le territoire de l'*agglomération* afin de valoriser la marche comme mode de transport des écoliers. Le *Comité* soutient pleinement ce service et a donc reconduit son soutien de CHF 12'000 pour l'année 2021.



Cours « être et rester mobile »

être mobile

Le *Comité* a souhaité commander les cours « être et rester mobile » en 2021 malgré la crise sanitaire. Ces cours destinés aux seniors sont organisés au début du mois d'octobre dans les communes de Fribourg et Düdingen. Ils prenaient donc lieu cette année en amont du train de mesures automnales relatives à la Covid-19. Le cours sur la commune de Düdingen n'a pas pu être maintenu faute de participants et le cours organisé sur la commune de Fribourg a attiré six personnes.

2.2.6 Vélos en libre-service : déploiement du réseau

Le réseau a subi à la fin de l'été / début de l'automne 2020, un épisode de vandalisme assez marqué, touchant principalement les cadenas. PubliBike, avec l'accord de l'*Agglomération*, a dû fermer le réseau pendant trois jours. Cette fermeture courte mais nécessaire (à Lausanne, elle a été de plusieurs semaines) a été accompagnée d'une campagne d'information et d'actions de dissuasion de la fraude, en partenariat avec les polices locales. Cette action coordonnée a permis de juguler provisoirement les cas de vandalisme et de maintenir ouvert le réseau. Des nouveaux cadenas ont été déployés progressivement jusqu'à l'automne 2021. L'offre à disposition était donc plus faible durant une bonne partie de l'année 2021. L'utilisation était donc réduite en début d'année avant d'augmenter fortement avec la restauration progressive de l'offre complète. Au total près de 85'000 emprunts ont été effectués cette année (contre 77'000 l'an passé).

Le développement du réseau PubliBike s'est poursuivi en 2021 par une phase de densification dans les territoires déjà couverts. Ainsi, huit nouvelles stations ont été créées :

- Rte des Fluides
- Bois de Moncor
- Marly-Cité
- Marly-Gérine
- Gare de Givisiez
- Vignettaz-Daler
- Arsenaux
- Fauciny.

2.2.7 Mise en œuvre des mesures

L'*Agglomération* assure la coordination de la mise en œuvre et du financement des mesures prévues dans le cadre des projets d'agglomération. La maîtrise d'ouvrage appartient en revanche aux communes-sites ou au *canton*, en fonction de la nature des projets.

L'*Agglomération* est en charge de vérifier la compatibilité des projets développés afin de s'assurer de leur conformité avec les objectifs visés dans les projets d'agglomération. Elle conclut également des conventions avec différentes collectivités publiques de sorte à en assurer le financement. En principe, le financement des mesures prévues dans le cadre des projets d'agglomération est assuré de manière paritaire entre la commune-site et l'*Agglomération*, jusqu'à concurrence du montant prévu dans la fiche de mesure correspondante. Font exceptions certains objets qui présentent un intérêt régional particulièrement important, comme la *TransAgglo* I et II, et les *P+R*. La part effectivement à charge de l'*Agglomération* est allégée par plusieurs sources de financement :

- un financement fédéral dont le montant peut varier entre 35 % et 40 % du coût de la mesure et dont les modalités sont définies pour chaque mesure dans le cadre d'une convention de

financement par référence à l'accord sur les prestations propre à chaque génération de projet d'agglomération ;

- une participation cantonale qui peut aller jusqu'à 50 % du montant résiduel à charge de l'Agglomération, mais uniquement dans les limites des montants disponibles au budget de l'année correspondante.

Le financement de la part nette à charge de l'Agglomération obéit quant à lui aux règles internes suivantes fixées par le règlement sur les finances :

- Les mesures dont la part nette à charge de l'Agglomération est supérieure à CHF 50'000 font l'objet de message du Comité au Conseil et sont inscrits au budget d'investissement (voire à ce propos la liste au point 1.2.) ;
- Les autres objets font uniquement l'objet d'un avis de cofinancement de la part du Comité qui est adressé à la commune concernée (voire à ce propos la liste au point 1.4). Les montants correspondants sont prélevés sur le budget de fonctionnement.

2.2.8 Convention de financement

Dans le courant de l'année 2021, trois objets issus des projets d'agglomération ont atteint un niveau de maturité suffisant pour procéder à la signature d'une convention de financement avec la Confédération.

Objet	Participation de la Confédération (valeur 'octobre 2005', hors renchérissement et hors TVA)
Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura - Mesure 11.06	CHF 50'000
Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare) – Mesure 11.08	CHF 100'400
Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités – Mesure 41.06	CHF 302'000
Total	CHF 452'400

2.2.9 Convention entre l'Etat de Fribourg et l'Agglomération relative à l'aide aux investissements des communautés régionales de transport pour l'année 2021

La loi sur les transports de l'Etat de Fribourg (ci-après LTr) permet à ce dernier d'accorder des contributions financières aux communautés régionales de transport (ci-après CrT) pour certains de leurs investissements jusqu'à concurrence de 50 % de la part à charge de l'Agglomération. Les modalités d'octroi de cette aide et les investissements éligibles sont précisés dans LTr et son règlement d'exécution (RTr). Le montant total des investissements en lien avec les objets 2021 est de CHF 6'626'551 (valeur 'avril 2021', TTC) et la part à charge de l'Agglomération est de CHF 1'912'535 (idem). La convention 2021 relative à l'octroi de l'aide aux investissements des CrT a été conclue entre le Comité et le Conseil d'Etat le 9 décembre 2021 et fixe la contribution maximale de l'Etat de Fribourg à CHF 956'268.

Mesure	Nom de la mesure	Coûts de l'investissement	Montant à la charge de l'Agglo	Aide aux investissements cantonaux
11.06	Arrêt Miséricorde et voie bus route du Jura	CHF 132'000	CHF 20'251	CHF 10'126
11.08	Voie de bus route des Arsenaux	CHF 311'000	CHF 46'236	CHF 23'118
41.02	Réaménagement secteur Cathédrale	CHF 2'453'000	CHF 357'712	CHF 178'856
3M.03.02	Compartimentage Gambach	CHF 265'051	CHF 41'800	CHF 20'900
3M.04.03	Requalification Bourg, 1ère partie	CHF 3'465'500	CHF 1'446'536	CHF 723'268
	Total	CHF 6'626'551	CHF 1'912'535	CHF 956'268

2.2.10 Infrastructures terminées en 2021

Réaménagement de la route de Fribourg à Marly - Mesures 11.10 du PA2 et 3M.02.01

Le projet développé par le Service des ponts et chaussées (SPC) vise principalement à améliorer les conditions de circulation des transports publics sur la pénétrante Marly-Fribourg, à améliorer le confort et la sécurité de la mobilité douce ainsi qu'à augmenter la qualité de l'espace public le long de cet axe qui a valeur de boulevard urbain. L'intervention a consisté en un élargissement du gabarit routier afin de permettre l'insertion de couloirs d'approche aux carrefours mixtes pour bus et vélos, d'une bande cyclable dans le sens opposé aux couloirs d'approche et de trottoirs de part et d'autre de la chaussée. Le carrefour du Bois des Rittes a été transformé en giratoire afin de faciliter l'accès au futur quartier du Parc des Falaises qui fait partie des sites stratégiques d'agglomération. Une végétalisation de l'axe a également été réalisée.

La réalisation de cette mesure consiste en une première étape du réaménagement de l'ensemble de l'axe depuis la fin du Boulevard de Pérolles sur Fribourg jusqu'au giratoire de la Gérine.

Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie – Mesure 42.01

Le projet réalisé permet la mise en œuvre d'une nouvelle voie bus sur ce secteur ainsi que la création de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée. L'aménagement de cet axe est stratégique pour l'*Agglomération* puisqu'outre le développement de la mobilité douce, la mise en œuvre de cette mesure permet le prolongement de la ligne 7 en direction de Villars-sur-Glâne qui interviendra mi-2022.

Réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg - Mesure 44.03

Un trottoir franchissable d'une largeur variable en fonction de la géométrie de la route, mais d'un minimum de 1,5 mètre, a été aménagé sur la Planche-Supérieure. Le gabarit de la chaussée est ainsi réduit à 5 mètres, mais reste compatible avec une éventuelle mise à double sens, à terme, afin de libérer la Planche-Inférieure de son trafic.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une requalification et d'une réorganisation de la Planche-Supérieure et de la Planche-Inférieure qui interviendront ultérieurement.

Compartimentage route de la Vignettaz / Fort Saint-Jacques - Mesure 3M.03.08

La mesure 3M.03.08 du PA3 fait partie du paquet de mesures visant à améliorer la qualité de vie dans les quartiers résidentiels. Le projet développé par la Ville de Fribourg vise à un compartimentage complet de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques au moyen d'une borne rétractable sur la route de la Vignettaz, en amont du carrefour créé par les routes de la Vignettaz, du Fort St-Jacques et le chemin de Bethléem. Afin de minimiser les désagréments pour les riverains, le compartimentage n'est effectif qu'aux heures de pointes, soit de 06h30 à 08h30, de 11h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h00. Le reste du temps, la borne est en position basse.

L'objectif pour l'*Agglomération* est de maintenir le trafic de transit sur la ceinture de distribution du trafic et d'anticiper les reports de trafic engendrés par le compartimentage au centre de la Ville de Fribourg qui interviendra prochainement avec le projet de la place de la Gare de Fribourg.

3. Dicastère des promotions

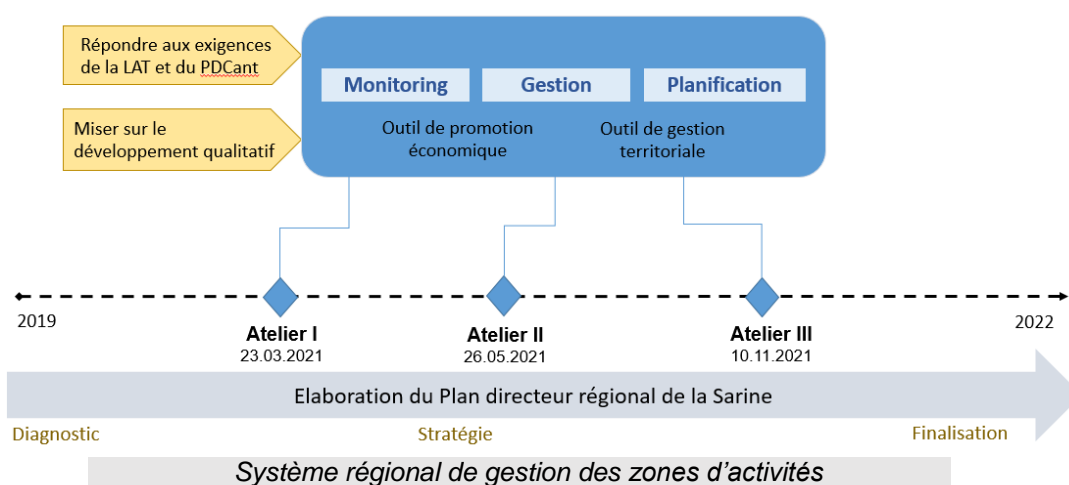
En 2021, le *DP* s'est réuni seize fois afin de statuer sur différents projets menés dans le cadre des promotions économique, culturelle et touristique, avant de les soumettre au *Comité*.

3.1 Domaine économique

3.1.1 Développement économique du territoire

Etude complémentaire concernant les zones d'activités, en lien avec le PDR Sarine

Dans le cadre de l'étude complémentaire sur les zones d'activités visant à développer un système régional de gestion propre à ces dernières (*CF.* schéma ci-dessous), la Préfecture de la Sarine et l'*Agglomération* ont lancé un processus de concertation des communes du district de la Sarine.



Trois ateliers ont été organisés en 2021 avec une large participation des communes :

- **Atelier du 23 février 2021** : L'objectif était d'aborder la répartition des zones d'activités et leur classification, ainsi que de connaître les éléments clés d'une gestion régionale des zones d'activités.
- **Atelier du 26 mai 2021** : L'objectif était de consolider et pré-valider les aspects territoriaux des zones d'activités présentés dans le *PDR*, ainsi que de définir la mission d'un système régional de gestion des zones d'activités.
- **Atelier du 10 novembre 2021** : L'objectif était d'esquisser la gouvernance d'un système régional de gestion des zones d'activités.



Deux des quatre tables rondes du 3ème atelier sur les zones d'activités
Photos : Agglomération

Les informations relatives à la démarche de la gestion des zones d'activités ainsi que les comptes rendus des trois ateliers sont disponibles sur la page suivante : <https://www.agglo-fr.ch/zact>.

3.1.2 Projets transversaux en lien avec la mobilité

Solutions de mobilité pour les entreprises

Les actions de promotion du programme de solutions de mobilité pour les entreprises ont été ralenties en raison des restrictions sanitaires. Ce programme propose un soutien aux entreprises dans leurs démarches de plan de mobilité ainsi que dans l'acquisition de l'abonnement JobAbo pour leurs employés. De nombreux contacts entrepris avec les entreprises ont abouti à la conclusion de deux conventions de suivi signées en 2021.

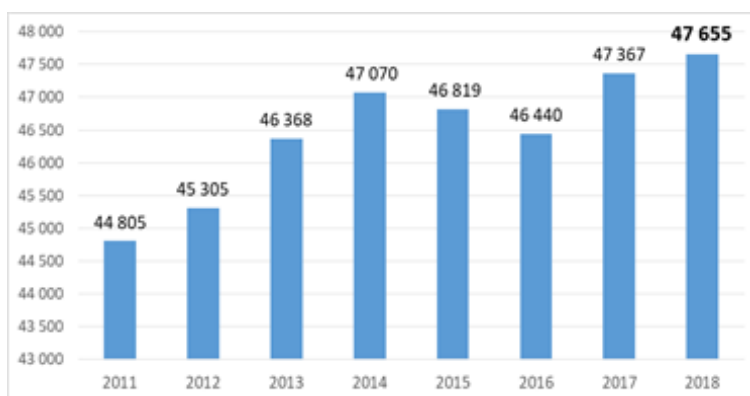
3.1.3 Services et initiatives de promotion économique

Guichet économique

En 2021, l'Agglomération a pu répondre à près de trente demandes de renseignements et de *Conseils* d'entreprises. La majorité d'entre elles se rapportent à des recherches de terrains et de surfaces d'importance, principalement pour les activités artisanales et industrielles. En cas de besoin, les entreprises ont été mises en contact avec d'autres partenaires économiques, privés ou institutionnels. Les demandes d'entreprises ont été adressées directement à l'Agglomération ou ont été transmises par la Promotion économique du *canton* de Fribourg.

Profil socio-économique de l'Agglomération

L'Agglomération a effectué un nouveau relevé des données concernant l'évolution de la population et de l'économie, s'appuyant sur les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (ci-après OFS). Un résumé de cette analyse est disponible sur le site internet de l'Agglomération. Selon les dernières données disponibles de l'OFS (2018), l'Agglomération comptait 41 % des emplois du *canton* de Fribourg. Le nombre d'emplois EPT s'élève à 47'655, tandis que le nombre de tous les emplois, indépendamment du taux d'activité, était de 63'133.



Trophées PME 2021



La remise des prix du concours Trophées PME 2021 (www.trophees-pme.ch) a eu lieu le 17 novembre 2021. Plus de 200 personnes ont participé à cette manifestation qui a reçu de très bonnes critiques de la part des entreprises, de différents partenaires économiques, dont les membres du jury, ainsi que des représentants politiques des communes membres. Dans le

cadre de la troisième édition de ce prix lancé par le *Comité*, de nombreux dossiers de candidature ont été évalués par le jury selon des critères définis. Lors de l'édition 2021, les lauréats distingués étaient les sociétés Bcomp (PME) active dans le domaine des matériaux composites en fibres naturelles et Le P'tit Gourmet (entreprise artisanale) active en tant que traiteur.

Outre la couverture médiatique renforcée pour les quatre finalistes, chacune des sociétés nominées a bénéficié d'un film promotionnel et les deux lauréats des Trophées PME 2021 se sont vus décerner un prix de CHF 10'000 chacun. La prochaine édition du concours est prévue en 2023.



Les lauréats : Bcomp (PME) et Le P'tit Gourmet (entreprise artisanale).

Les finalistes : Up to you et AromaCos

Photo : Dominique Bersier

Rencontre des entreprises

La rencontre annuelle des entreprises a eu lieu le 13 octobre 2021. La thématique de cette manifestation était le focus sur le marché immobilier. A cette occasion, les résultats d'une étude effectuée sur le marché immobilier de l'agglomération de Fribourg ont été présentés par Wüest Partner SA, également mandataire d'une étude à ce propos pour le compte de l'Agglomération. Selon les données actualisées, un ralentissement de la croissance démographique est observé depuis 2017. Ce ralentissement est plus marqué que la moyenne cantonale et suisse. D'un autre côté, le taux de logements vacants est en augmentation, principalement pour les logements locatifs. Concernant les surfaces d'activités, plusieurs exemples intéressants de centres d'activités artisanales ou industrielles ont été mis en évidence, permettant d'optimiser l'utilisation du sol.



Conférence sur le marché immobilier du 13 octobre 2021

Photo : Agglomération

3.1.4 Participation aux organes extérieurs

Effort Fribourg SA

Le Comité a assuré la représentation de l'Agglomération au Conseil d'administration de la société Effort Fribourg SA. Cette société, intégralement détenue par la Ville de Fribourg, octroie des prêts sous forme de microcrédits jusqu'à CHF 30'000 destinés à soutenir le lancement ou le développement de projets et d'activités commerciales, artisanales ou de services en Ville de Fribourg. L'Agglomération a participé en 2021 aux trois séances visant à statuer sur différentes propositions de projets et de demandes de soutien.

EFFORT  **FRIBOURG**

Soutien aux entreprises start-up

FRIUP

L'Agglomération a soutenu Fri Up, l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg. Toutes les associations régionales, y compris l'Agglomération, réunies sous l'égide du programme de la Nouvelle Politique Régionale (ci-après : NPR), participent au financement de Fri Up. La contribution financière de l'Agglomération s'élève à CHF 5'000 par an. Avec cet engagement, l'Agglomération confirme son soutien aux entreprises start-up et particulièrement à celles établies sur son territoire. Le Comité a assuré la représentation de l'Agglomération au Comité de sélection de projets. En 2021, le Comité a participé à quatre séances

dudit *Comité*. Sept entreprises basées dans l'*agglomération* ont été acceptées pour le programme de coaching de Fri Up sur une période de plusieurs mois.

Innoreg FR

Innoreg FR coordonne les projets de la *NPR* du canton de Fribourg. La *NPR* est un programme d'impulsion initié par la Confédération avec l'aide des cantons qui permet d'encourager l'innovation avec des aides sous forme de prêts ou de montants à fonds perdus. Les principaux axes concernent les domaines de l'industrie et du tourisme. Avec les autres associations régionales du canton, le *Comité* est représenté au sein de la plateforme régionale *Innoreg FR*. En 2021, il y a eu quatre séances de coordination dédiées à échanger sur les nouveaux projets. A ce titre, l'*Agglomération* a perçu une subvention annuelle de la *NPR* de CHF 16'000.

The logo for Innoreg FR features the word "innoreg" in a lowercase, sans-serif font. The "i" and "n" are blue, while "oreg" is black. To the right of "innoreg" is "FR" in a smaller, black, uppercase font. The entire logo is set against a white background with a thin blue border.

3.2 Domaine touristique

La promotion touristique est déléguée sur la base d'un contrat de prestation à *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*. L'année 2021 pourrait, de prime abord, s'apparenter à 2020. Elle a en effet été marquée par le contexte pandémique. Or, l'année 2021 a été touristiquement honorable. Le bilan est plutôt bon, mais dépend beaucoup du secteur touristique que l'on considère.

Si l'on s'en tient à la dimension excursionniste, la région de Fribourg a connu une très bonne saison, compte tenu de la réouverture tardive des restaurants et lieux de visite. Certains résultats sont même au niveau de 2019, année record pré-pandémique. Dans tous les cas, les fréquentations sont supérieures à 2020, ce qui est un signal positif en vue d'une reprise.

Le tourisme individuel (FIT) présente une image plus contrastée. Le tourisme individuel national se porte bien, mais les autres segments touristiques habituels sont au mieux en retrait, voir à l'arrêt. Que l'on considère le tourisme d'affaires, le tourisme des groupes ou le tourisme international, l'année 2021 reste mauvaise à très mauvaise. Structurellement, le parc hôtelier et la capacité d'accueil de la destination ont particulièrement souffert de la pandémie avec la perte d'un grand établissement hôtelier, et la perte d'attractivité qui s'en suit pourrait perdurer.

FTR a particulièrement œuvré durant l'année écoulée au développement de produits, dans le cadre du projet *NPR* « ADN 1606 » qui vise à mettre en valeur le patrimoine médiéval de la Ville de Fribourg. L'organisation touristique régionale a pour le reste continué à remplir ses missions d'accueil au travers de ses guichets ou du programme d'Anges à touristes, relancé en 2021. Une étude visant à rendre les transports publics gratuits pour les hôtes a également été analysé au cours de cette année sans toutefois qu'un modèle de financement pérenne n'aie encore pu être arrêté.

Plus d'informations sur www.fribourgtourisme.ch.

3.3 Domaine des activités culturelles

3.3.1 Changement de législature et élection des membres de la Commission culturelle

En vue de l'élection de la *CCult* de la législature 2021-2026, le *Comité* a présenté dans son message du 7 octobre 2021 au *Conseil*, une liste de douze membres représentant les milieux culturels fribourgeois. Pour rappel, la *CCult* a pour principale fonction de préavisier, à l'intention du *Comité*, les subventions aux associations culturelles selon les modalités définies dans sa réglementation.

La majorité des douze membres de la *CCult* de la législature 2016-2021 ont exprimé le souhait de poursuivre leur mission auprès de l'*Agglomération* en tant qu'experts de différents domaines culturels et ont présenté leur candidature à la *CCult* de la législature 2021-2026. En revanche, cinq d'entre eux ont souhaité remettre leur mandat. De nouvelles personnalités de grande qualité se sont présentées afin d'assurer la relève, manifestant leur intérêt pour le domaine de la promotion culturelle de l'*Agglomération*. En fonction des expériences de chacun et des critères de représentativité des domaines artistiques couverts par les activités culturelles régionales susceptibles de recevoir un soutien financier de l'*Agglomération*, la *CCult* a procédé à une première sélection. Les candidatures, recommandées par leurs pairs, ont été présentées au *DP* qui en a validé le choix. Le *Conseil* a entériné les propositions du *Comité* selon la composition suivante : la réélection de sept membres de la législature 2016-2021, soit Antonio Bühler (Givisiez, cofondateur de la Compagnie de Danse fribourgeoise Da Motus !), Samuel Guillaume (Fribourg, réalisateur professionnel), Catherine Liechti (Fribourg, artiste peintre et enseignante en arts visuels à la Haute Ecole Pédagogique de Fribourg), Pierre-Georges Roubaty (Villars-sur-Glâne, professeur retraité de musique à la HEP-FR et à l'Université de Fribourg), Sandra Sabino (Fribourg, diplômée de l'Université de Fribourg en faculté de lettres, Responsable Communication et Presse de la Fondation Equilibre et Nuithonie), Martine Wolhauser-Panchard (Marly, photographe professionnelle et enseignante au Collège Ste Croix, ainsi qu'à la Haute Ecole d'Ingénierie et d'architecture de Fribourg), Jean-Luc Waeber (Ecuvillens, musicien indépendant, soliste auprès de l'Ensemble Orlando ainsi que de l'Ensemble vocal de Lausanne, Directeur du Chœur paroissial d'Ecuvillens-Posieux et du chœur de l'Université et des Jeunesses Musicales de Fribourg) et l'élection de cinq nouvelles personnalités soit Juan Diaz (Fribourg, économiste de formation, ancien administrateur du Théâtre Nuithonie, collaborateur scientifique au Service de la culture de la Ville de Fribourg), Tatjana Erard (Fribourg, écrivaine), Véronique Piller (Corminboeuf, musicienne et professeure au Conservatoire de Fribourg), Patrick Boschung (Düdingen, administrateur de l'Association Tonverein Bad Bonn) et Simon Gabaglio (Matran, diplômé d'une licence en psychologie et d'un DESS en criminologie à l'Université de Lausanne, Chef de service adjoint au sein du Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) à l'*Etat de Fribourg*, membre du *Comité* de la législature 2016-2021 et Président de la *CCult* jusqu'en 2021).

Le *Comité* a également désigné à la Présidence de la *CCult*, Monsieur Christophe Pierret, *Conseiller* communal de Matran, membre du *DP*, Responsable du domaine de la Promotion culturelle et membre du *Comité* pour la législature 2021-2026.

3.3.2 Préavis de la Commission culturelle et décisions du Comité

En 2021, le *Comité* a suivi à 95 % les préavis émis par la *CCult* relatifs aux requêtes de subventions annuelles et extraordinaires expertisées. La *CCult*, composée en 2021 de douze membres, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis aux membres du *DP*, qui étudient leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communiquent leur position au *Comité*.

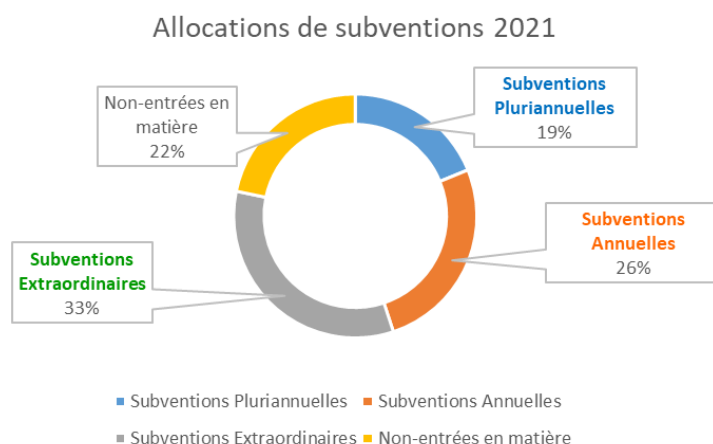
Au cours de l'année 2021, la *CCult* s'est réunie en plénum à sept reprises en séance ordinaire et a réalisé une consultation électronique en raison de la pandémie. Près de 56 demandes de subventions annuelles et extraordinaires ont été expertisées à l'attention du *Comité*, selon les conditions et critères de sa réglementation. De plus, dans le cadre de la renégociation des subventions pluriannuelles pour la période 2022 à 2024, la *CCult* a évalué les treize associations bénéficiaires de la période d'allocation antérieure 2019-2021, en proposant l'intégration de quatre nouvelles associations à ce cercle.

Parallèlement, trois groupes de travail composés d'une délégation de la *CCult* ont été menés pendant l'année 2021, l'un portant sur la suite des réflexions institutionnelles relatives aux modalités

de soutien à la création à travers une participation financière aux frais liés aux représentations, l'autre sur la mise en œuvre du Prix culturel à l'émergence et le dernier sur la redéfinition des critères d'évaluation liés à l'octroi de subventions pluriannuelles. Le *Comité* a validé les travaux réalisés dans ces trois groupes de travail.

En sus, le Groupe de pilotage pluridisciplinaire, mis sur pied en 2020 afin d'accompagner l'étude du bureau ceVade (centre d'évaluation et de développement de politiques publiques, www.cevade.ch) dont l'objectif était de répondre à une interpellation déposée auprès du *Conseil* visant à une reprise des tâches de Coriolis Infrastructures par l'*Agglomération*, s'est réuni afin de transmettre ses recommandations au *Comité* lors d'un Atelier dédié aux enjeux de promotion culturelle au sein de l'*Agglomération*. Face aux incertitudes générées par le contexte institutionnel, la réponse à cette motion a été reportée au printemps 2022.

En outre, quinze demandes de financement ont fait l'objet d'une non-entrée en matière auprès du *DP* ou du *Comité*, ce qui constitue une augmentation de 36 % par rapport à l'année 2020. Ces décisions de non-entrées en matière représentent 22 % de l'ensemble des requêtes 2021.



3.3.3 Subventions culturelles pluriannuelles, période 2019-2021

Treize associations culturelles ont été bénéficiaires de subventions pluriannuelles pendant la période 2019-2021, selon les arrêtés du *Comité* du 27 septembre 2018. L'enveloppe annuelle budgétée pour ces allocations trisannuelles est de CHF 1'630'000. Ce montant est identique à celui de 2020. En 2021, cette catégorie représentait 74 % des allocations de subventions culturelles. Le *Comité* avait accordé à ces bénéficiaires une augmentation globale de 6 % en 2019, par rapport aux montants des subventions pluriannuelles octroyées dans le cadre de la période précédente (2016-2018).



Festival Les Georges 2021 – Mauvais Œil
Photo : Nikita Thévoz

Evolution et montants des Arrêtés du Comité aux associations bénéficiaires pour la période 2019-2021

Associations	Montants versés 2018	Montants versés 2019	Montants Budget 2020	Montants Budget 2021
Tonverein Bad Bonn, Dürdingen	100'000	110'000	110'000	110'000
Belluard Bollwerk International, Fribourg	160'000	165'000	165'000	165'000
Les concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne	30'000	30'000	30'000	30'000
Festival International de Films de Fribourg	175'000	180'000	180'000	180'000
Festival International de Musiques Sacrées, Fribourg	100'000	110'000	110'000	110'000
Fri-Art, Fribourg	130'000	140'000	140'000	140'000
Fri-Son, Fribourg	175'000	185'000	185'000	185'000
La Spirale, Fribourg	125'000	125'000	125'000	125'000
Le Nouveau Monde, Fribourg	140'000	140'000	140'000	140'000
Fondation Nouvel Opéra Fribourg / Neue Oper Freiburg (NOF) - Fusion Opéra de Fribourg et Opéra Louise	Opéra de Fribourg 100'000	NOF 115'000	115'000	115'000
Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg	95'000	100'000	100'000	100'000
Société des Concerts de Fribourg	85'000	90'000	90'000	90'000
Fondation du Théâtre des Osses, Givisiez - Centre dramatique fribourgeois	130'000	140'000	140'000	140'000
Total des subventions pluriannuelles	1'545'000	1'630'000	1'630'000	1'630'000

3.3.4 Renégociation des subventions pluriannuelles pour la période 2022 à 2024

Au terme d'une procédure d'évaluation menée conjointement avec les membres de la CCult d'avril à novembre 2021 selon les critères en vigueur, treize associations culturelles bénéficiaires de subventions pluriannuelles pour la période 2019-2021 ont été confirmées dans ce statut par le Comité. Ce cercle s'est agrandi avec l'entrée de quatre nouvelles structures reconnues d'importance régionale et répondant aux paramètres d'évaluation retenus par les experts : l'association BD-Mania (Belfaux-Corminboeuf) pour le Festival International de la Bande-Dessinée ; Les Georges (Fribourg) pour le Festival estival de Fribourg, l'Association Kultur im Podium pour sa programmation annuelle dans le cadre du Podium de Guin et l'Association Theater in Freiburg pour ses saisons théâtrales proposées dans la langue de Goethe. L'enveloppe budgétaire annuelle octroyée par Arrêtés du Comité pour la période 2022-2024 s'élève à CHF 1'930'000 dès 2022, soit une augmentation de 18,4 % par rapport à la période antérieure 2019-2021.

Montants des Arrêtés du Comité aux associations bénéficiaires pour la période 2022-2024

Associations	Montants 2021 (CHF)	Montants annuels 2022-2023-2024 (CHF)
Tonverein Bad Bonn, Dürdingen	110'000	125'000
Belluard Bollwerk International, Fribourg	165'000	180'000
Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne	30'000	30'000
Festival International de Films de Fribourg	180'000	180'000
Festival International de Musiques Sacrées, Fribourg	110'000	110'000
Fri-Art, Fribourg	140'000	140'000
Fri-Son, Fribourg	185'000	206'500
La Spirale, Fribourg	125'000	125'000
Le Nouveau Monde, Fribourg	140'000	140'000
Fondation Nouvel Opéra Fribourg / Neue Oper Freiburg	115'000	130'000

Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg	100'000	116'000
Société des Concerts de Fribourg	90'000	90'000
Fondation du Théâtre des Osses, Givisiez Centre dramatique fribourgeois	140'000	140'000
BD Mania Belfaux-Corminboeuf <i>Nouvelle intégration</i>		22'500
Les Georges – <i>Nouvelle intégration</i>		110'000
Kultur Im Podium, Guin – <i>Nouvelle intégration</i>		35'000
Theater in Freiburg – <i>Nouvelle intégration</i>		50'000
Total des subventions pluriannuelles	1'630'000	1'930'000

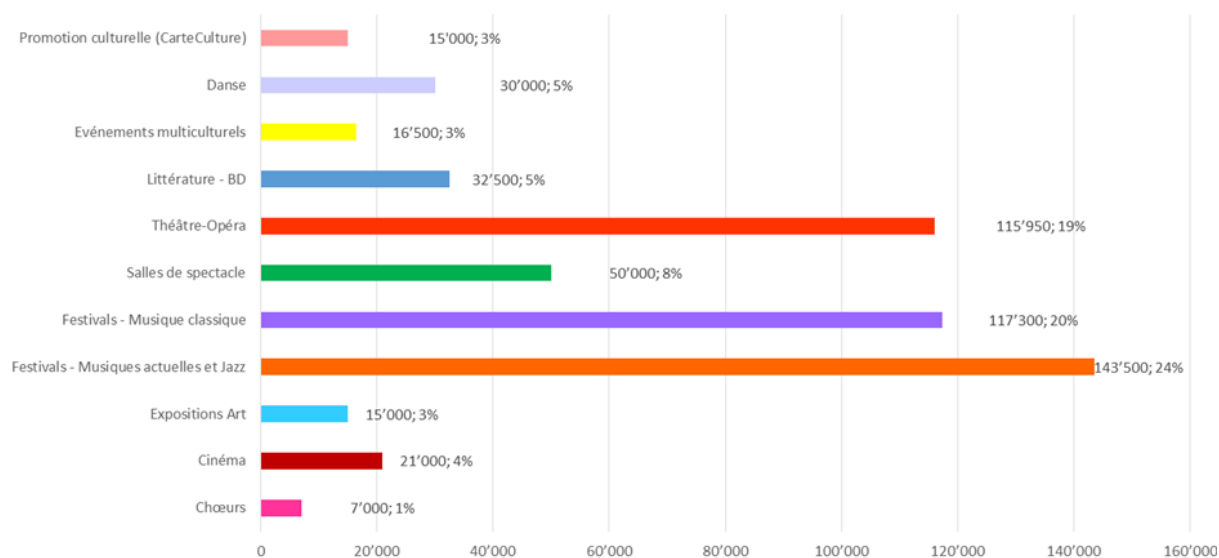


Festival Belluard Bollwerk International 2021 – DOM
Photo : Julie Folly

3.3.5 Subventions ordinaires annuelles et extraordinaires

Un budget annuel de CHF 575'500 était disponible en 2021 afin de répondre aux demandes de subventions annuelles et extraordinaires des acteurs culturels professionnels régionaux. A cette enveloppe se sont ajoutées les contributions volontaires de sept communes non membres : Autigny, Ependes, Grolley, La Brillaz, La Sonnaz, Pierrafortscha et Schmiten, pour un montant brut de CHF 14'631. Le *Comité* a alloué cette enveloppe annuelle à 40 projets culturels et à la CarteCulture de Caritas Fribourg, afin d'assurer les initiatives des acteurs culturels répondant au *Règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles*.

Répartition des subventions ordinaires annuelles et extraordinaires 2021



Subventions annuelles et extraordinaires 2021
Total des allocations 2021 : CHF 563'750

En 2021, le domaine des musiques actuelles et Jazz remporte la plus grande part de soutien avec une enveloppe de CHF 143'500, soit 24 % du budget des subventions ordinaires annuelles et extraordinaires.

Deux domaines culturels complètent ce tiercé (catégories des subventions annuelles et extraordinaires) : il s'agit des catégories Musique classique et jazz (20 %) et Théâtre-Opéra (19 %). Le soutien aux salles de spectacle arrive en quatrième position avec 8 % des soutiens octroyés, suivi d'une cohorte d'autres domaines soutenus tels que : la Danse 5 % du budget annuel, la Littérature et BD 5 %, les offres culturelles cinématographiques 4 %, les expositions artistiques 3 % et les événements multiculturels 3 %. On note globalement une diminution du nombre de projets soutenus. La crise sanitaire, qui a frappé toutes les activités depuis 2020, a généré également de nombreuses annulations ou reports.



Max Jendly Big Band 2021 - Matthieu Michel
Photo : Moreno Gardenghi

Enfin, le soutien spécifique aux chœurs représente 1 % des subventions octroyées, sachant que l'*Agglomération* n'apporte dorénavant son financement qu'aux projets professionnels. En effet, le *Comité* a décidé, d'entente avec les représentants du Service de la culture de la Ville de Fribourg et dans le cadre d'un processus appelé *Désenchevêtrement*, que les activités des chœurs amateurs seraient en principe uniquement soutenues par les communes dans lesquelles ces structures sont sises, également dans le cadre de projets exceptionnels qui se déroulent sur leur territoire. Ainsi, dans le cadre de cette répartition, le *Comité* confirme son soutien en 2021 à l'Ensemble Pro Orlando et au Chœur ARSIS.

L'objectif du *Désenchevêtrement* consiste à simplifier les procédures des acteurs culturels afin qu'un seul interlocuteur soit identifié dans le cadre du financement des activités culturelles. Parallèlement, il s'agit aussi d'éviter le double examen des requêtes (Ville de Fribourg et *Agglomération*).



Rencontres Littéraires TEXTURES
Photo : Julien James Auzan

Le principe cardinal appliqué est celui de la différenciation entre activités culturelles réalisées par des professionnels ou des amateurs, compte tenu également de la dimension locale ou régionale de l'offre proposée au public. Des soutiens historiques ou liés à des configurations particulières de l'offre culturelle demeurent en marge de cette volonté de clarification.

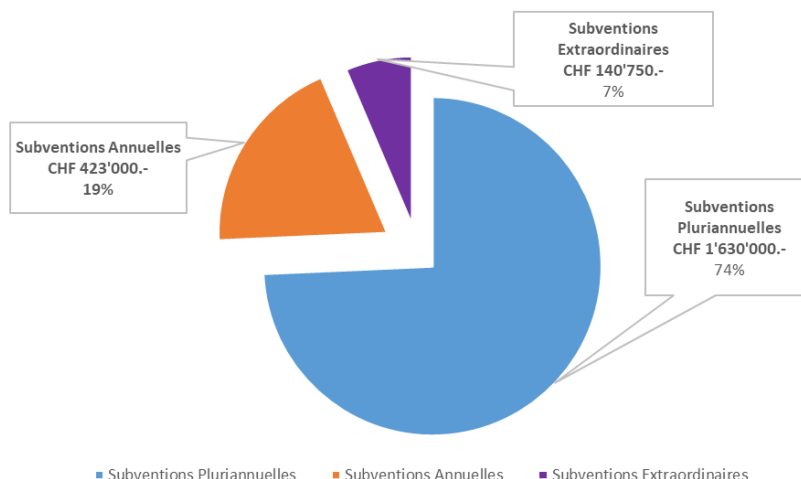
L'Agglomération est, depuis 2021, l'unique interlocutrice des associations culturelles bénéficiaires de subventions annuelles suivantes : Deutschfreiburgische Theatergruppe (DFTG) ; Association Fête de la danse Fribourg ; Pro Orlando ; EclatsConcerts ; La Nuit des Musées ; Académie d'Orgue de Fribourg.



Rencontre Littéraires TEXTURES
Photo : Julien James Auzan

3.3.6 Répartition des subventions allouées aux acteurs culturels en 2021 par catégorie

La répartition du montant des subventions par catégorie montre que l'essentiel du budget est consacré aux associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles avec 74 % du budget global des subventions culturelles de l'Agglomération en 2021. Respectivement, les allocations de subventions ordinaires annuelles ont représenté 19 % du budget et les subventions extraordinaires 7 % de l'enveloppe budgétaire disponible en 2021.



Montants des allocations par type de subventions
octroyées en 2021
Total des allocations : CHF 2'193'750

Subventions pluriannuelles 2021 / 13 associations bénéficiaires

Associations	Montants
Tonverein Bad Bonn	CHF 110 000
Belluard Bollwerk International	CHF 165 000
Concerts-de-l'Avent de Villars-sur-Glâne	CHF 30 000
Festival de films de Fribourg	CHF 180 000
Festival de Musiques sacrées	CHF 110 000
Fri-Art, Centre d'art de Fribourg	CHF 140 000
Fri-Son	CHF 185 000
La Spirale	CHF 125 000
Fondation NOF (Nouvel Opéra Fribourg)	CHF 115 000
Le Nouveau Monde	CHF 140 000
Théâtre des Osses	CHF 140 000
Rencontres de Foklore Internationales	CHF 100 000
Société des Concerts	CHF 90 000
Total subventions pluriannuelles 2021	CHF 1 630 000

Subventions ordinaires annuelles 2021 / 17 associations bénéficiaires et le projet CarteCulture de Caritas Fribourg

Associations	Montants (CHF)	Remarques
BédéMANIA (biennale)	18 000	Bisannuel
KellerPoche Theater	8 000	
La Lanterne Magique	11 000	
Le Bilboquet	20 000	
Orchestre des Jeunes de Fribourg	35 500	Anniversaire 50 ans
Die Zauberlaterne	10 000	
Theater in Freiburg - Theaterausschuss (DFAG)	46 000	
Kultur im Podium	30 000	
ADMA - Musique Ancienne	8 000	
Deutschfreib. Theatergruppe DFTG	5 500	Désenchevêtrement Ville FR
Fête de la Danse - AFDDF	30 000	Nouvelle association
Pro Orlando	7 000	
MUSICA Virtuosa -Festival du Lied	0	Festival reporté
EclatsConcert	10 000	Désenchevêtrement Ville FR
Académie d'Orgue de Fribourg	14 000	Désenchevêtrement Ville FR
La Nuit des Musées	0	Evènement reporté
Caritas - CarteCulture	15 000	Convention
Les Georges	100 000	
International Piano Series	35 000	Anniversaire 10 ans
SMEM	20 000	
Total Subventions annuelles 2021	423 000	18 allocations avec CarteCulture

Subventions extraordinaires 2021 / 23 associations bénéficiaires

Associations	Montants (CHF)	Remarques
AOCSM - Concerts St.-Michel	8 800	Désenchevêtrement Ville FR
FriScènes Festival de Théâtre	15 000	Désenchevêtrement Ville FR
Concerts Nouvel An Düdingen	0	Evènement reporté
Chœur ARSIS	0	Concerts reportés
Midi Théâtre	5 000	
Centre d'Art WallRiss - Espace Wallstreet	10 000	
Fondation Bindschedler	8 000	Théâtre des Marionnettes
Les Amies des Marronniers	7 350	
Ensemble Diachronie	4 000	
MJBB	12 000	
Nouvelles Créations	5000	
Le Magnifique Théâtre	6000	
Salon du Livre romand - Textures	13 000	Désenchevêtrement Ville FR
L'Epître	1 500	
Cie Citrons Sonnés	7 500	
Festiwald Marly	3 000	
Quatuor Essor	2 000	
UpJazz - NOUVEAU	2 500	
BlackMilonga – NOUVEAU	1 000	
Les Diptik – NOUVEAU	6 000	
Le Groupe Sauvage - NOUVEAU	3 500	
FriMuse – NOUVEAU	3 000	
Cie IDA – NOUVEAU	1 600	
Ciné3D - NOUVEAU	10 000	
Fri-art	5 000	Anniversaire
Total subventions extraordinaires 2021	140 750	23 allocations

3.3.7 Maintien des subventions aux acteurs culturels en 2021

A l'instar de l'année 2020 touchée par la crise sanitaire, le *Comité* a maintenu les subventions allouées en 2021 aux associations culturelles professionnelles et institutions culturelles fribourgeoises qui ont été contraintes de renoncer à leurs activités, selon les recommandations des autorités sanitaires. Cette décision a concerné prioritairement les associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles. En ce qui concerne les associations professionnelles bénéficiaires de subventions annuelles et extraordinaires, le versement des allocations s'est déroulé en deux temps : un premier versement garanti de 70 % de la subvention octroyée, puis les 30 % restants lors de la confirmation d'au moins 50 % de la programmation annoncée. Au terme de l'année 2021, seules trois associations sur quarante n'ont pas reçu l'intégralité du montant octroyé en raison de la réduction de leur offre en 2021.

En 2021, l'épidémie de coronavirus a néanmoins lourdement impacté la scène culturelle régionale. Toutefois, les incertitudes et mesures de prévention n'ont pas découragé les organisateurs de manifestations culturelles, conscients de leur responsabilité auprès du public. Les ressources publiques engagées ont permis de contribuer au redéploiement des manifestations et à la pérennisation des structures fragilisées par cette situation de crise.



*Festival Les Georges 2021
Photo : Adrien Perritaz*

3.3.8 Activités culturelles soutenues par l'Agglomération en 2021, toutes catégories de subventions confondues (pluriannuelles, ordinaires annuelles et extraordinaires)

En tête de classement, les festivals et animations culturelles du domaine des musiques actuelles et du jazz représentent, comme en 2020, l'enveloppe la plus importante des soutiens financiers alloués par l'Agglomération, soit près de 32 % du budget (près de CHF 703'500). Dans cette catégorie figurent aussi les institutions bénéficiaires de subventions pluriannuelles telles que Fri-Son, La Spirale, Le Nouveau Monde et Bad Bonn. Le domaine du Théâtre et de l'Opéra arrive en seconde position en bénéficiant d'une enveloppe annuelle représentant près de 17 % des ressources dédiées aux acteurs culturels régionaux (plus de CHF 370'900), comme en 2020.



*Festival Friscènes 2021
Photo : Andreas Egger*

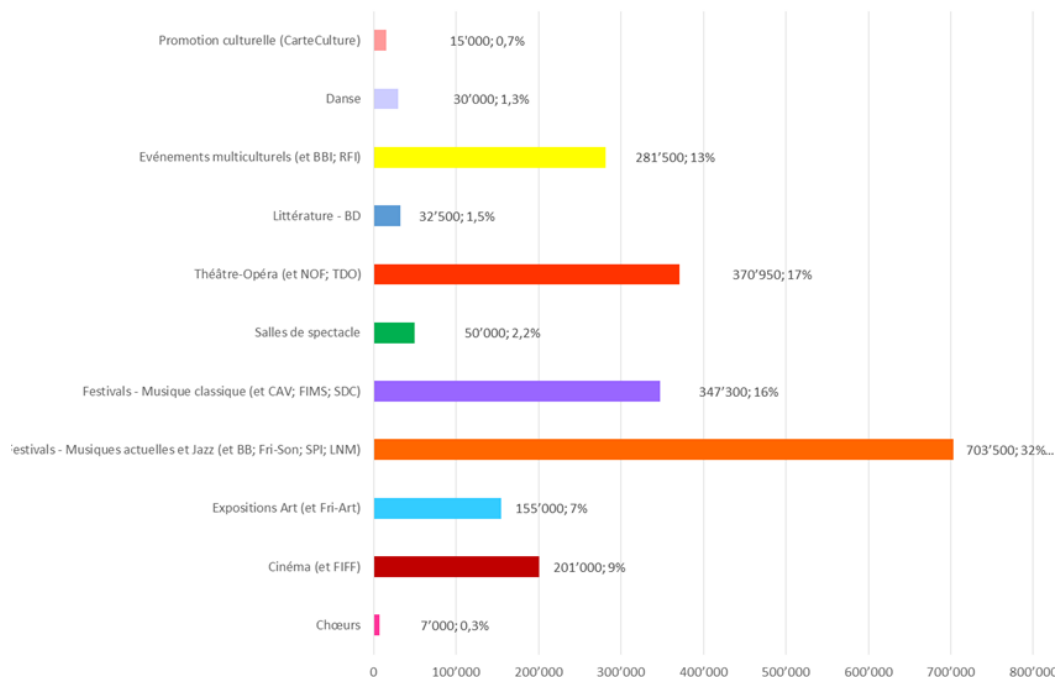
Le domaine des festivals de musique classique et concerts apparentés est soutenu à hauteur de 16 % du budget annuel (CHF 347'300), en augmentation de 0,5 %. Dans cette typologie sont également intégrées les institutions suivantes : le Festival International de Musiques Sacrées, la Société des Concerts de Fribourg et Les Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne.

L'Agglomération a également financé en 2021, avec 13 % de son budget de promotion culturelle, des événements multiculturels d'importance régionale tels que ceux du Belluard Bollwerk International et des Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg (en diminution de 1 %).

Le montant octroyé pour le domaine du cinéma et du Festival International de Films de Fribourg reste stable et représente 9 % du budget annuel de promotion culturelle (CHF 201'000.-). Les allocations pour les expositions d'art et les espaces d'art contemporain (Fri-Art et WallRiss) s'élèvent à 7 % des ressources annuelles, comme en 2020 (CHF 155'000.-). Enfin, les salles de spectacles (hors pluriannuelles) ont été soutenues à hauteur de 2 % du budget 2021, en légère augmentation.

On constate également que les domaines de la danse, la littérature-BD, les chœurs et les musées restent les moins bien nantis en matière de financement régional, avec en moyenne une allocation de chacun 1 % de l'enveloppe budgétaire 2021. Toutefois, cette situation révèle la nature des projets culturels développés par les acteurs professionnels sis dans le périmètre de l'agglomération. En effet, les demandes de soutien relatives à des activités culturelles dans les champs de la littérature ou de la danse sont relativement moins nombreuses que celles liées à des projets musicaux ou à des représentations théâtrales. De plus, selon la répartition des rôles inscrite dans la loi sur les affaires culturelles (LAC, mai 1991), les domaines de la création et des institutions muséales sont prioritairement soutenus par l'Etat de Fribourg. Les chœurs régionaux, quant à eux, sont majoritairement composés d'amateurs.

Le domaine de la création, prérogative de l'Etat de Fribourg selon la législation en vigueur, est soutenu de façon subsidiaire par l'Agglomération dans le cadre de la participation financière apportée aux frais liés aux représentations ou aux animations culturelles issues de projets de création. Ainsi, en 2021, un montant de près de CHF 47'450 (soit 8,4 % du budget des subventions annuelles et extraordinaires) a été octroyé à des associations culturelles professionnelles dans le cadre de projets de création théâtrale, musicale ou de spectacles de danse.



Répartition des subventions annuelles, extraordinaires et pluriannuelles en 2021
Total des allocations 2021 : CHF 2'193'750

3.3.9 Soutien à des projets de dimension nationale

En marge du financement des animations culturelles de dimension régionale, le Comité a apporté son soutien financier à la 8^{ème} Rencontre du Théâtre Suisse qui a eu lieu pour la première fois à Fribourg dans un format réduit, du 7 au 9 mai 2021. Un programme sélectionné de productions provenant de toutes les régions linguistiques rend visible, à travers cette manifestation, la diversité artistique, linguistique et culturelle de la création théâtrale suisse d'une année. La Rencontre du Théâtre est un rendez-vous annuel fixe pour un public local, pour les spécialistes, les étudiants, les écoliers, les professionnels du théâtre ainsi que pour les médias de toutes les régions du pays.

Conformément aux décisions du Conseil fédéral du 14 avril 2021, les organisateurs de la Rencontre du Théâtre Suisse ont développé un programme hybride avec des événements en public, des offres en ligne, ainsi qu'une programmation de neuf pièces dans le cadre d'une caravane itinérante s'arrêtant dans les théâtres partenaires. Des tables rondes et des ateliers lives ou en streaming ont également réuni les professionnels des arts de la scène. Enfin, pour les écoles, la pièce Wouah ! de Nicole Seiler a été ajoutée au programme.



Rencontre du Théâtre Suisse 2021
Photos : Philippe Pache



3.3.10 Remise du premier Prix culturel à l'émergence

Afin d'encourager le développement des structures ou des projets culturels professionnels les plus innovants, voire même inédits dans le paysage culturel fribourgeois, le *Comité* a décerné un prix de CHF 5'000 afin de récompenser une association culturelle répondant aux critères de l'émergence. Selon la Directive en vigueur depuis 2020, celle-ci stipule que l'association lauréate désignée par les membres de la *CCult* ne doit pas avoir réalisé plus de cinq saisons ou événements et développe, en principe, ses activités depuis moins de sept ans dans le périmètre de l'*agglomération*. Ainsi, le *Comité* porte une attention particulière à l'essor de nouvelles initiatives culturelles professionnelles. Le Prix culturel à l'émergence ne faisant pas l'objet d'un appel à projets, son attribution se veut une heureuse surprise pour l'association lauréate. En 2021, l'Association Cie Marjolaine Minot a remporté le Prix culturel à l'émergence pour son spectacle « La poésie de l'échec ».

Le *Comité* a salué la qualité de ce spectacle théâtral inédit et interdisciplinaire unique imaginé par Marjolaine Minot et Günther Baldauf avec un collectif d'artistes émergents, mêlant dans une scénographie surréaliste le comique du cinéma burlesque et la musique live d'un artiste beat boxeur. Cette pièce qui aborde le thème de l'échec pour en faire son apologie est jouée avec brio et humour par de jeunes talents, issus de l'Académie de Théâtre Dimitri. Une performance que le *Comité* a récompensée en 2021.



Lauréat du Prix culturel à l'émergence : Cie Marjolaine Minot
« La Poésie de l'échec »
Photos : Ariane Catton

3.3.11 Convention annuelle avec Caritas Fribourg pour la CarteCulture

L'*Agglomération* finance la CarteCulture depuis 2011, dans le cadre d'une convention renégociée chaque année avec Caritas Fribourg. La CarteCulture est nominative et donne accès à une offre culturelle, sportive et de formation à prix réduit (rabais de 30 à 70 %, selon les partenaires). Cette carte annuelle est gratuite. Son obtention est réservée aux personnes disposant de revenus modestes ou au bénéfice de prestations de l'aide sociale, ainsi qu'aux familles monoparentales en situation financière précaire. Depuis 2021, le dispositif de la CarteCulture est élargi à tous les habitants du *canton*, domiciliés ou non dans une commune partenaire.



En 2021, le *Comité* a confirmé son soutien en faveur du développement de ce vecteur d'accessibilité de l'offre culturelle régionale. Soucieux d'une allocation judicieuse des ressources, il a plafonné, depuis 2017, sa participation financière annuelle à un montant de CHF 15'000.

Malgré la période de pandémie empreinte d'incertitudes, la diffusion de la CarteCulture en 2021 a montré une nette accélération. Il est ainsi réjouissant de constater que le nombre de cartes distribuées en 2021 a connu une augmentation drastique, passant de 558 unités en 2020 à 1'408 en 2021 dans le périmètre de l'*agglomération*, soit une multiplication de plus de 2,5. Au total, 2004 cartes ont été établies en 2021 sur l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi, la paupérisation d'une frange de la population fribourgeoise en temps de crise révèle la pertinence de la CarteCulture, qui promeut une offre culturelle et de divertissement accessible aux personnes les plus démunies.

Le *Comité* tient à relever l'engagement de Caritas Fribourg afin de pérenniser le projet de la CarteCulture à travers un financement mixte entre la Loterie romande et les communes pour 2021.

Le *Comité* salue en outre les actions entreprises afin de promouvoir le CarteCulture auprès de nouveaux publics. A noter que l'ouverture d'une Epicerie Caritas dont l'accès est possible pour les détenteurs de la CarteCulture a vivement contribué en 2021 au succès des nouvelles adhésions.

Alors que 82 communes fribourgeoises dénombrent des habitants bénéficiaires de la CarteCulture, l'*Agglomération* demeure, par convention, un partenaire financier majeur depuis 2011.

Plus d'informations sur www.carteculture.ch.

3.3.12 Soutien aux activités de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles



Le *Comité* a confirmé, en 2021, son soutien aux activités de la *Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles* (ci-après *Fondation cma*). Cette dernière apporte un encadrement spécifique aux artistes professionnels romands dans le domaine des musiques actuelles. La contribution de l'*Agglomération* vise à encourager les initiatives de cette structure qui s'est fixée comme objectifs principaux de *Conseiller* et de soutenir les acteurs

culturels romands, de promouvoir leur travail, de leur permettre d'accéder à un programme spécifique de formations ainsi que de diffuser leurs créations musicales en Suisse et à l'international. Cette allocation financière n'est pas assimilée à une subvention culturelle. Il s'agit d'une cotisation annuelle.

En raison de la pandémie qui a frappé durement les milieux culturels romands en 2021, la *Fondation cma* s'est engagée afin de tisser un réseau de solidarité fédérateur permettant aux différents acteurs d'avoir accès, en temps réel, aux dernières informations pratiques des organes de promotion culturelle et aux services des collectivités locales dédiés. La plateforme de la *Fondation cma* permet ainsi aux artistes et aux structures dans le besoin de prendre connaissance des mesures d'aides mises en place par la Confédération et les cantons.

En 2021, la *Fondation cma* a poursuivi ses ambitions dans quatre directions : la mutualisation des ressources allouées au domaine des musiques actuelles, les réseaux, l'amélioration des conditions de travail des artistes et des professionnels ainsi que la promotion de la diversité. Cette institution accompagne également les artistes sur la voie de la professionnalisation, avec le soutien des communes et des cantons en coordination avec la Confédération, spécifiquement Pro Helvetia.

La mutualisation des connaissances et des informations sur l'export s'est poursuivie en 2021 à travers des programmes spécifiques tels que Cohorte (réseau d'échange et de partage des connaissances sur les stratégies de développement et d'export sur le territoire francophone) et à travers le travail de réseautage mené autour des festivals, principalement en Europe et au Québec. La *Fondation cma* travaille activement à la mutualisation des compétences d'accompagnement et de soutiens aux artistes au niveau suisse, à travers l'intensification d'échanges avec ses partenaires outre Sarine et le lancement du programme TransHelvétique en 2021.

La *Fondation cma* est un organisme « mixte », financé à la fois par les pouvoirs publics, des partenaires institutionnels et les milieux privés. Dans la région fribourgeoise, elle collabore avec les partenaires suivants : la Ville de Fribourg, l'*Etat de Fribourg*, la Loterie Romande, Fri-Son, le Nouveau Monde et Bad Bonn.

3.3.13 Participation à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles

Dans le cadre de la Convention (signée en février 2012) liant l'*Agglomération* à la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles* (ci-après *CORODIS*), le *Comité* a



confirmé en 2021 sa participation annuelle de CHF 8'625. Le *Comité* entend poursuivre son soutien auprès des acteurs culturels régionaux qui diffusent et exportent leurs productions théâtrales et chorégraphiques. La contribution 2021 de l'*Agglomération* est restée stable. Elle représente près de 4 % du budget des participations versées par les villes romandes membres (y compris Bienne et la Ville de Berne qui a adhéré en 2021). La *CORODIS* est également financée conjointement par les cantons (23,3 % du budget global) et la Loterie Romande (plus de 56 % des charges budgétées en 2021). Elle bénéficie en outre du soutien de contributeurs tels que l'association Label+ romand – arts de la scène, l'association *Sélection Suisse en Avignon* (ci-après *SCH*) et Pro Helvetia.

Ce soutien à la *CORODIS* n'est pas considéré comme une subvention culturelle mais comme une cotisation annuelle. La mission de la *CORODIS* est de faciliter la diffusion et la promotion des spectacles romands en Suisse et à l'étranger. Son objectif est de permettre aux productions théâtrales et chorégraphiques professionnelles romandes d'atteindre une pleine maturité artistique et une exploitation optimale, en favorisant le nombre de représentations. Elle y contribue en soutenant financièrement les tournées, en favorisant la circulation de l'information et la mise en réseau, ainsi qu'en promouvant les spectacles à travers la plateforme www.corodis.ch.

En 2021, face à la croissance du nombre de troupes suisses de théâtre et de ballets, la *CORODIS* a mandaté la Haute Ecole de gestion ARC – Neuchâtel Délémont afin de réaliser une analyse du système des arts de la scène en Suisse romande. Les résultats de cette étude permettront de proposer de nouvelles orientations de développement de la *CORODIS* qui souhaite adapter ses prestations à un environnement sous tension dans les domaines du soutien à la diffusion des spectacles en Suisse et à l'étranger. L'inflation des demandes de soutien traduit le déséquilibre constaté entre l'offre des compagnies et la demande des lieux de représentation.

Depuis 2016, en partenariat avec Pro Helvetia, elle offre aux spectacles suisses une vitrine « Sélection suisse en Avignon » dans le cadre du Festival OFF d'Avignon. L'édition 2021 de la *SCH* a eu lieu, malgré la pandémie, du 7 au 26 juillet dans six lieux phares de la cité des Papes. L'occasion de diffuser et faire connaître des productions helvétiques de grande qualité.



La *SCH*, constituée en association, a choisi, dans le cadre du forum du Festival d'Avignon, des lieux partenaires qui se distinguent par leur professionnalisme. Elle a pour mission de favoriser la diffusion des spectacles sélectionnés en France et dans l'espace francophone, mais aussi de permettre aux compagnies de renforcer leurs compétences en diffusion

et d'élargir leur réseau.

Ce projet permet à la création scénique contemporaine suisse d'accéder à une visibilité remarquable. Pour plus d'informations : www.corodis.ch/reseaux/selection-suisse-en-avignon.

3.3.14 Participation à l'Association professionnelle artos

En 2021, le *Comité* a décidé de soutenir artos avec une participation de CHF 5'000. En cette deuxième année de pandémie, la mission fédératrice d'artos s'est avérée cruciale, alors que les activités culturelles ont été à nouveau soumises à l'évolution de la crise sanitaire du coronavirus (Covid-19).



L'Association professionnelle artos a pour tâches principales l'information, la formation, les échanges et le *Conseil* aux professionnels ainsi qu'aux institutions des arts de la scène en Suisse romande.

ARTOS entend affirmer son rôle dans la représentation et le développement des métiers administratifs et techniques de la branche. Elle est à l'origine, avec d'autres, de nombreux mouvements comme *Culture is my job*, *Night of Light* ou la création de la *Taskforce Culture romande* avec les différents syndicats et faitières œuvrant en Suisse romande. Avec une bonne vision d'ensemble sur la situation des indépendants, des freelances, des salariés, mais également des entreprises culturelles (compagnies, théâtres, salles de concert, festivals, etc.) ainsi que des entreprises de prestations techniques ou de services administratifs, artos s'engage à apporter son expertise en terme de *Conseils* et d'orientation dans les domaines juridiques et administratifs.

En 2021, des formations courtes et continues en technique de scène, administration culturelle et diffusion ont été proposées, ainsi qu'un encadrement du *CFC* de Techniscéniste. Artos a mis en place un nouveau Brevet fédéral de Technicien de spectacle articulé en deux spécialisations : éclairage et scène.

En outre, elle poursuit également son rôle dans la représentation et le développement des métiers administratifs et techniques, auprès desquels elle est active afin de définir les cadres légaux qui s'y rapportent. Artos est à l'origine de la formation du Diplôme de gestion culturelle (DAS), un cursus de formation professionnelle en gestion culturelle proposée par les universités de Genève et Lausanne.

Enfin, artos offre à travers son site internet l'accès à l'Annuaire romand du spectacle qui recense plus de 4000 structures et acteurs culturels romands.

Pour plus d'informations : www.artos-net.ch.

4. Dicastère des finances et des ressources humaines

En 2021, le *DF&RH* s'est réuni à dix reprises. Il a préparé trois projets de message, relatifs à la validation des comptes 2020 de l'*Agglomération* (message n° 51), l'adoption du budget 2022 de l'*Agglomération* (message n° 8), ainsi qu'à l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé *MCH2* dans des règlements de l'*Agglomération* qu'il a soumis au *Comité*.

4.1 Domaine finances

4.1.1 Validation des comptes 2020

Le *DF&RH* a assuré la préparation du bouclage des comptes 2020 et a élaboré le message y relatif (message n° 51), que le *Comité* a ensuite validé dans le cadre de sa séance du 29 septembre 2021. Le *DF&RH* et le *DAEM* l'ont ensuite présenté à la *CF* lors de sa séance du 22 mars 2021. Les comptes 2020 ont finalement été approuvés par le *Conseil* le 1^{er} avril 2021.

4.1.2 Préparation du budget 2022

En 2021, le *DF&RH* a procédé à l'élaboration du budget 2022 et du message y relatif (message n° 8), que le *Comité* a validé au cours de sa séance du 29 septembre 2021. Ce projet de budget, qui était pour la première fois établi en conformité du nouveau modèle comptable harmonisé *MCH2*, a ensuite été présenté par le *DF&RH* et le *DAEM* à la *CF* le 6 décembre 2021. Lors de la séance ordinaire du 16 décembre 2021, le *Comité* a soumis au *Conseil* le budget 2022 (fonctionnement et investissement), qui a été adopté.

4.1.3 Mise à jour de la planification financière 2022-2026

En 2021, le *DF&RH* a procédé à la mise à jour de la planification financière de l'*Agglomération* pour la période 2022-2026. Le 29 septembre 2021, le *Comité* a validé cette mise à jour, qui a ensuite été présentée le 6 décembre 2021 à la *CF* par le *DF&RH*, puis transmise par le *Comité* au *Conseil* le 16 décembre 2021, pour information.

4.1.4 Mise en œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

En sus des adaptations du plan comptable appliquées au budget 2022, le *DF&RH* a entrepris un ensemble de démarches relevant des exigences nouvelles de la *loi sur les finances communales* (*ci-après LFCo*), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Dans ce cadre, il s'est doté d'un règlement de portée générale sur les finances, respectivement d'un règlement d'exécution traitant de diverses modalités d'application, que le *Comité* a validé en sa séance du 11 novembre 2021. Ces règlements ont ensuite été transmis au *Conseil* en séance du 16 décembre 2021 (message n° 9), à l'occasion de quoi le règlement de portée générale a été adopté. Par ailleurs, en regard de l'entrée en vigueur de la *LFCo*, des modifications ponctuelles ont dû être introduites dans les *Statuts* de l'*Agglomération de Fribourg* ainsi que dans le *Règlement du Conseil* d'agglomération. Elles ont elles aussi été soumises à l'approbation du *Conseil* dans le cadre du message n° 9.

Au-delà de ce qui précède, la mise en conformité de l'*Agglomération* aux dispositions de la *LFCo* a aussi impliqué que le *DF&RH* se dote d'un système de contrôle interne.

4.2 Domaine des ressources humaines

Le *Comité* a continué d'offrir à de jeunes universitaires la possibilité d'effectuer un stage après leur bachelor ou leur master, afin de se familiariser au travail effectué par les différents domaines de l'*Agglomération*. Cette année, trois stagiaires ont été engagés pour prêter main forte au domaine de la culture, de l'aménagement et de la mobilité ainsi que de l'économie.

Aménagement et mobilité

À ce titre, Mme Pauline Helmstetter, engagée fin 2019, a achevé son stage à l'*Agglomération* en février 2021. Mme Kerria Grize, lui a ensuite succédé à raison de 1 *EPT* tout au long de l'année.

Culture

Mme Pauline Nussbaumer a quant à elle bénéficié d'un stage à plein temps, sur l'entier de l'année, auprès de la Promotion culturelle. Elle a notamment soutenu le travail de la Responsable en ce qui concerne l'octroi des subventions culturelles aux différentes associations, incluant en 2021 la renégociation des subventions pluriannuelles pour la période 2022-2024.

Promotion économique et communication institutionnelle

Mme Mathilde Renevey a pour sa part bénéficié d'un stage à plein temps, sur l'entier de l'année, auprès de la Promotion économique, respectivement en soutien à l'administration dans ses démarches de communication institutionnelle. Dans ce cadre, elle a notamment soutenu le travail de la Responsable dans l'organisation de l'édition 2021 des Trophées PME.

4.2.1 Révision du Règlement du personnel

Lors de la séance ordinaire du 18 mars 2021, le *Comité* a soumis au *Conseil* un projet de règlement révisé sur le personnel de l'*Agglomération* (message n° 38), qui a été adopté, et lui a transmis pour information son règlement d'exécution. Le *Conseil* d'Etat a consécutivement approuvé ledit règlement en sa séance du 6 septembre 2021, permettant que son entrée en vigueur intervienne au 1^{er} janvier 2022.

5. Divers

Participation dans des groupes de travail

Les membres du *Comité* participent régulièrement aux séances des commissions du législatif de l'*Agglomération* que sont la *CAME* (six séances) et la *CF* (cinq séances ordinaires). Ils ont également participé aux séances des commissions consultatives que sont la *CARM* (six séances) et la *CCult* (huit séances ordinaires).

En plus de ces séances liées au fonctionnement interne de l'*Agglomération*, les membres du *Comité* ont notamment pris part à plusieurs séances dans le but de maintenir les contacts institutionnels avec les autorités politiques au niveau cantonal ou régional :

- *Comité de Région capitale suisse (ci-après RCS)* : M. Steiert
- Groupe d'accompagnement de l'*Agglomération* (GAF) : Mmes Dévaud-Sciboz et Burgener Woeffray ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth
- *Comité de pilotage de la CRID-Sarine* : M. Schneuwly
- *Comité de direction de FTR* : MM. Clerc et Pierret
- *Comité de pilotage des Assises de la Culture* : M. Pierret

Le *Comité* est également amené à prendre part à plusieurs groupes de pilotage politiques qui concernent des projets importants développés dans le périmètre de l'*agglomération* :

- *Comité de pilotage du projet de réaménagement de la place de la gare de Fribourg et du carrefour Richemond* : Mme Dévaud-Sciboz
- *Groupe de pilotage de la liaison Marly-Matran* : M. Schneuwly

- *Comité* de pilotage de la route de contournement de Givisiez : Mme Dévaud-Sciboz
- *Comité* de pilotage du projet de requalification du quartier du Bourg : Mme Dévaud-Sciboz
- *Comité* de pilotage Marly Innovation Center (*MIC*) : Mme Defferrard
- *Comité* de pilotage loi sur la mobilité : Mme Dévaud-Sciboz
- *Comité* de pilotage axes forts de mobilité : Mme Dévaud-Sciboz
- COPAR Plateau d'Agy : M. Mennel
- Groupe de travail Chamblieux-Bertigny : M. Hauswirth

En sa qualité de commanditaire de prestations, l'*Agglomération* entretient également des rapports réguliers avec les *TPF* à différents niveaux :

- Groupe stratégique *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Defferrard ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth
- Groupe de travail réseau horaire *Agglomération/TPF* : Mmes Dévaud-Sciboz et Defferrard ainsi que MM. Clerc et Mennel
- Groupe de suivi de la convention d'objectifs : Mmes Dévaud-Sciboz et Frésard ainsi que MM. Schneuwly et Hauswirth-

Affiliations

En 2021, le *Comité* n'a pas affilié l'*Agglomération* à de nouvelles associations et a maintenu le statu quo (principales affiliations : *RCS*, *Innoreg FR*, Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg (*CCIF*), *EspaceSuisse*, *Raum+*).

L'année écoulée a été marquée par la poursuite de l'engagement de l'*Agglomération* dans le cadre des différents organes de *RCS*. Cette dernière regroupe les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais, ainsi que plusieurs villes, communes et organisations régionales, dont l'*Agglomération*. *RCS* a pour but de renforcer les régions concernées en tant qu'espace de vie et espace économique novateur, tant sur le plan national qu'international. Afin d'atteindre ces objectifs, elle concentre ses activités sur les sept thèmes clés suivants : centre politique, pôle de santé, région capitale suisse, smart capital region, cluster food & nutrition, développement économique et territorial intercantonal, transport et bilinguisme.

6. Informations générales

Collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en 2021

Secrétariat général	M. Félicien Frossard à 100 %
Coordination des mesures des projets d'agglomération	M. Johan Grossmann à 80 % de janvier à août, auquel a ensuite succédé M. Valentin Jourdon-Péronne à 100 %
Aménagement	Mme Lauriane Grosjean à 100 % M. Ian Losa à 80 %
Mobilité	M. François Périllon à 100 % M. Olivier Caspar à 100 %
Promotion économique	Mme Snezana Peiry à 100 %
Promotion culturelle	Mme Inès Roquillas à 100 %
Finances et Ressources humaines	M. Jean-Noël Tercier à 100 %
Secrétariat du <i>Conseil</i>	Mme Noémie Nicolas à 100 %
Secrétariat administratif	Mme Sophie Cochet, à 40% d'avril à septembre (remplacement) Mme Aline Junod à 90 % de janvier à avril, à laquelle ont ensuite succédé Mmes Victoria Zahnd puis Mme Kristel Spiesberger à 100 % depuis novembre Mme Virginie Zube à 40 %

Ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

